

MEDCOST

Document de Référence
2000

ARCHITECTE AU SERVICE DE LA SANTÉ

SOMMAIRE

1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET ATTESTATIONS	2
1.1 -	Responsable du document de référence	2
1.2 -	Attestation du responsable du document de référence	2
1.3 -	Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux	2
1.4 -	Attestation du Commissaire aux Comptes	3
2	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL	4
2.1 -	Renseignements concernant Medcost	4
2.2 -	Renseignements concernant le capital	10
2.3 -	Répartition du capital et des droits de vote	13
2.4 -	Marché des titres	14
2.5 -	Contrat de liquidité et tenue de marché	14
2.6 -	Dividendes	14
3	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ	15
3.1 -	Présentation de Medcost	15
3.2 -	Historique	15
3.3 -	Organigramme juridique	16
3.4 -	Les métiers de Medcost	16
3.5 -	Description de la clientèle	19
3.6 -	Marché : présentation du système de soins et des marchés liés aux nouvelles technologies de l'information en santé	21
3.7 -	Concurrence	26
3.8 -	Organisation	29
3.9 -	Facteurs de risques	35
3.10 -	Faits exceptionnels et litiges	39
3.11 -	Evolution récente et perspectives	39
4	RÉSULTATS 2000 ET RÉSULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2001	43
4.1 -	Bilan et compte de résultat 2000	43
4.2 -	Bilan et compte de résultat du premier semestre 2001	73
5	ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	86



Commission des Opérations de Bourse

En application de son règlement n° 95-01, la Commission des Opérations de Bourse a enregistré le présent document de référence le 18 octobre 2001 sous le numéro 01-452. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

La Commission des Opérations de Bourse attire l'attention du public sur les faits suivants :

- Au 31/12/2000, Medcost a réalisé 73 % de son chiffre d'affaires avec cinq clients ; 34 % de son chiffre d'affaires a été réalisé avec la société Doctissimo, dont le contrôle est indirectement détenu par Laurent Alexandre, Président de Medcost.
- La quasi-totalité du chiffre d'affaires est réalisée au forfait. Medcost s'est toutefois dotée d'outils de contrôle et de coordination pour limiter ce risque comme il est décrit aux paragraphes 3.4.1 et 3.11.
- La société a revu à la baisse ses prévisions pour les exercices 2001 à 2003 comme il est décrit au paragraphe 3.11.



RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET ATTESTATIONS

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Nom et qualité du responsable

M. Laurent ALEXANDRE, Président du Conseil d'Administration

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

"A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Medcost ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée".

Le Président du Conseil d'Administration,

Laurent ALEXANDRE

1.3 NOM, ADRESSE ET QUALIFICATION DES CONTRÔLEURS LEGAUX

Commissaire aux Comptes titulaire

Monsieur Joseph PAUGET

Adresse : 36, rue de Monceau – 75008 PARIS

Nommé le 16.12.1994 pour un mandat de 6 exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 13.12.2000.

Commissaire aux Comptes suppléant

Monsieur Jean-Jacques LELONG

Adresse : 259, rue des Pyrénées – 75020 PARIS

Nommé le 16.12.1994 pour un mandat de 6 exercices expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2000.

Exercice clos le 31 décembre 2000

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de la société MEDCOST S.A. et en application du règlement COB 95-01, j'ai procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence établi à l'occasion de l'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2000.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration. Il m'appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Mes diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que j'aurais relevées sur la base de ma connaissance générale de la société acquise dans le cadre de ma mission.

S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels de la société MEDCOST S.A. pour les exercices clos les 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par mes soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes intermédiaires de la société MEDCOST SA relatifs à la période du 1^{er} janvier 2001 au 30 juin 2001, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un examen limité par mes soins, selon les normes professionnelles applicables en FRANCE.

Sur la base de cet examen limité, je n'ai pas relevé d'anomalies significatives.

Sur la base de ces diligences, je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans ce document de référence.

Paris, le 18 octobre 2001

Le Commissaire aux Comptes,



Joseph PAUGET



RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

2.1

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT MEDCOST

Dénomination sociale
MEDCOST

Date de création
16 décembre 1994

Siège Social
33, rue Raffet, 75016 Paris

Durée de vie
99 années à compter du 3 janvier 1995, date d'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 3 janvier 2094, sauf les cas de prorogation prévus par les statuts ou de dissolution anticipée.

Forme juridique
Société Anonyme à Conseil d'Administration régie par les dispositions du Code de Commerce.

Exercice social
L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Objet social (Article 2 des statuts)
La société a pour objet la fourniture de prestations, services et conseils de tous types dans le secteur sanitaire et social et, plus généralement, toutes opérations, entreprises ou affaires, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes qui seraient de nature à faciliter, favoriser et développer son industrie ou son commerce et ce tant en France qu'à l'étranger.

Registre du Commerce et des Sociétés
399 444 629 RCS PARIS

Code APE
741 G

Assemblées d'actionnaires
(extraits des articles 16 et 17 des statuts)
L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations prises conformément à la loi et aux statuts obligent tous les actionnaires même absents, incapables ou dissidents. Ces assemblées se tiennent au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de titres qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales, sur simple justification de son identité et, soit d'une inscription en sa qualité d'actionnaire sur le registre tenu par la Société pour les titulaires d'actions nominatives, soit au dépôt - aux lieux indiqués dans l'avis de convocation - du certificat établi par l'intermédiaire teneur du compte de l'actionnaire pour les titulaires d'actions au porteur. Ces formalités doivent être accomplies cinq jours avant la réunion. Toutefois, le conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions réglementaires. Il n'est tenu compte que des formulaires reçus par la Société au plus tard trois jours avant la réunion de l'assemblée. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs. La présence de l'actionnaire à l'assemblée annule la procuration ou le vote préalablement émis par correspondance.

Droit de vote (extrait de l'article 16 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit est conféré, dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd ce droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de

donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de trois ans, s'il est en cours.

La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci le prévoient.

Fixation - affectation et répartition des bénéfices (extrait de l'article 20 des statuts)

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire. Sur le bénéfice distribuable, l'assemblée affecte tout d'abord à un fonds de réserve spéciale, toutes sommes dont la taxation à un taux réduit à l'impôt sur les sociétés – ou l'exonération – est subordonnée à cette affectation.

L'assemblée générale peut, sur proposition du conseil d'administration, décider la distribution de tout dividende. Le solde, s'il en existe, est viré à un ou plusieurs comptes de réserves dont l'assemblée détermine l'emploi ou la destination ou reporté à nouveau sur l'exercice suivant.

Toutefois, l'assemblée générale a le droit de disposer de l'ensemble des bénéfices nets après le seul prélèvement de la réserve légale et l'affectation aux fonds de réserve spéciale des sommes taxées à taux réduit, pour les porter à un ou plusieurs comptes de réserves ou de provisions dont elle considère la constitution comme nécessaire au développement harmonieux de la Société.

Mise en paiement des dividendes (extrait de l'article 20 des statuts)

L'assemblée générale peut :

➤ décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués ;

➤ ouvrir aux actionnaires pour tout ou partie du dividende ou de l'acompte sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions émises par la Société, dans les conditions fixées ou autorisées par la loi ;

➤ sur la proposition du conseil d'administration, décider en représentation de toutes distributions de bénéfices ou de réserves, la répartition de titres négociables existant dans le portefeuille de la Société, avec obligation pour les actionnaires, le cas échéant, de procéder aux regroupements nécessaires pour obtenir tel ou tel nombre de titres ainsi répartis.

Franchissement de seuil (extrait de l'article 7 des statuts)

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder, seule ou de concert avec un tiers, un nombre d'actions correspondant à 2 % du capital social et à tous les multiples de ce pourcentage jusqu'au seuil de 34 % du capital social, est tenue, dans le délai de quinze jours à compter de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil de 2 % et chacun de ses multiples, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le nombre total d'actions qu'elle possède.

Cette obligation s'applique en outre dans les mêmes conditions et le même délai lorsque la participation au capital social devient inférieure aux seuils de pourcentage prévus dans l'alinéa ci-dessus.

Les franchissements de seuil donnant lieu à déclaration s'apprécient en tenant compte des actions détenues par les sociétés actionnaires à plus de 50 %, directement ou indirectement, de la société déclarante, les sociétés dont le capital est détenu à plus de 50 %, directement ou indirectement, par la société déclarante, ainsi que les sociétés dont plus de 50 % du capital est détenu, directement ou indirectement, par une société détenant elle-même, directement ou indirectement, plus de 50 % du capital de la société déclarante.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions prévues aux alinéas ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par les dispositions du Code de Commerce en matière de franchissement de seuils légaux.

Identification des détenteurs (extrait de l'article 7 des statuts)

La société peut demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom (ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination), la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Programme de rachat par la société de ses actions

Cadre juridique

En application de l'article L 225 – 209 du Code de Commerce et conformément au règlement 98-02 de la Commission des Opérations de Bourse, il sera soumis aux actionnaires le renouvellement du programme de rachat d'actions voté lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2000.

Les caractéristiques sont contenues dans le rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 28 Juin 2001 et dans la note visée par la COB, ci-après.

NOTE D'INFORMATION ÉMISE À L'OCCASION DE LA PROPOSITION DE MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS PROPRES QUI SERA SOUMISE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 28 JUIN 2001.



Commission des Opérations de Bourse

En application de l'article L. 621-8 du Code Monétaire et Financier, la Commission des Opérations de Bourse a apposé le 11 juin 2001 son visa n° 01-763 sur la présente note d'information, conformément aux dispositions de son règlement n° 98-02 du 6 septembre 1998.

Ce texte a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

Le visa n'implique pas approbation du programme de rachat ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

La société MEDCOST a pour principale activité le développement de services dans le secteur Business to Business de la santé sur internet.

I. MISE EN ŒUVRE DU PRECEDENT PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

En vertu de l'autorisation conférée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 avril 2000, il a été procédé entre le 5 avril et le 31 décembre 2000 au rachat de 1 500 titres au cours moyen de 7,14 Euros, et au rachat de 3 972 titres entre le 1^{er} janvier 2001 et le 29 mai 2001.

Par ailleurs, la société MEDCOST n'a pas procédé à des annulations de titres au cours des vingt-quatre derniers mois.

Le présent programme de rachat, s'il est voté, mettra fin à l'autorisation donnée par l'assemblée précitée.

II. OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS ET UTILISATION DES ACTIONS RACHETÉES

La présente note a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat d'actions projeté par la société MEDCOST, ainsi que les incidences sur la situation des actionnaires.

La société MEDCOST a décidé de soumettre à l'Assemblée des Actionnaires, un programme de rachat d'actions portant au maximum sur 5 % du capital social et ayant pour objectifs quant à ce programme de rachat, par ordre de priorité :

- d'intervenir sur le marché à des fins de régularisation des cours des actions de la Société par intervention systématique en contre tendance sur le marché,
- de procéder à l'achat et à la vente d'actions en fonction des opportunités de marché,

- de disposer d'actions devant être utilisées dans le cadre de la mise en œuvre de programmes d'achat d'actions destinés aux salariés ou mandataires sociaux,
- de disposer d'actions destinées à être remises dans le cadre d'une acquisition ou d'un échange.

III. CADRE JURIDIQUE

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires du 28 juin 2001, dans le cadre de la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998, d'autoriser ce programme de rachat, en conformité avec les dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

HUITIEME RESOLUTION

Cette résolution a pour objet de donner pouvoirs au Conseil d'administration en vue de procéder au rachat d'actions de la Société :

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration ainsi que de la note d'information établie par la Société et visée par la Commission des Opérations de Bourse, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce,

I - autorise le Conseil d'administration à acheter un maximum de 5 % du capital, soit 199 918 actions ;

II - fixe le prix maximum d'achat par action à 790 €, hors frais et commissions, ou la contre-valeur de ce montant à la même date en toute monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies ;

III - fixe le prix minimum de vente à 3,95 €, hors frais et commissions, ou la contre-valeur de ce montant à la même date en toute monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies ;

IV - décide que la présente autorisation pourra être utilisée, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, à l'effet :

- d'intervenir sur le marché à des fins de régularisation des cours des actions de la Société par intervention systématique en contre tendance sur le marché,
- de procéder à l'achat et à la vente d'actions en fonction des opportunités de marché,
- de disposer d'actions devant être utilisées dans le cadre de la mise en œuvre de programmes d'achat d'actions destinés aux salariés ou mandataires sociaux,
- de disposer d'actions destinées à être remises dans le cadre d'une acquisition ou d'un échange ;

I - décide que le Conseil d'administration pourra procéder à l'achat, à la cession et au transfert des actions par tout moyen - à l'exception de l'utilisation de produits dérivés - y compris de gré à gré ou par voie d'acquisition de blocs de titres en tout ou partie, en une ou plusieurs fois, notamment en période d'offres publiques.

Le Conseil d'administration devra informer chaque mois le Conseil des Marchés Financiers des achats, cessions et transferts d'actions réalisés.

II - délègue au Conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

III - confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté d'en déléguer la réalisation à son Président, pour préciser, si nécessaire, les termes de la présente autorisation, en décider et en effectuer la mise en œuvre, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de la Commission des Opérations de Bourse, du Conseil des Marchés Financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Cette autorisation expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001 et au plus tard dans DIX-HUIT (18) mois à compter de la présente assemblée, soit le 27 décembre 2002. Elle se substitue, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 5 avril 2000 dans sa septième résolution.

IV. MODALITES

Part Maximale du capital susceptible d'être acquise

La société MEDCOST se propose d'acquérir des actions de la société dans la limite de 199 918 titres, représentant 5 % du capital social ; il est précisé que la société MEDCOST a déjà acquis 1 500 titres au cours de l'exercice 2000 et 3 972 actions au cours de l'exercice 2001.

La société MEDCOST auto détient au total 20 729 actions au 29 mai 2001, soit 0,52 % du capital social.

L'autorisation de rachat pourra donc porter au maximum sur 179 189 actions, soit 4,48 % du capital social.

Le prix maximum d'achat sera fixé à 790 € par action et le prix minimum de cession ou de transfert des titres acquis sera de 3,95 € par action.

En faisant l'hypothèse que la totalité des actions soit effectivement acquise au prix maximal autorisé par l'assemblée générale (soit 790 €) et compte tenu de l'auto-détention actuelle de 20 729 titres, le montant total maximal consacré par la société MEDCOST au rachat de ses actions s'élèvera à 1 415 593 Euros.

La société s'engage à rester en permanence dans la limite de 5 % de détention (directe ou indirecte) de son capital social.

Modalités de rachats

Les acquisitions d'actions peuvent être réalisées par tous moyens - à l'exception de l'utilisation de produits dérivés - dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière y compris par voie d'acquisition de bloc de titres en tout ou partie.

Durée et calendrier du programme

Conformément à la huitième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2001, ce programme d'achat est réalisable pendant une durée qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001 et, au plus tard, dans 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2001, soit le 27 décembre 2002.

V. FINANCEMENT DU PROGRAMME

L'intention de la société MEDCOST est d'assurer le financement des rachats d'actions sur ses ressources de trésorerie et, si besoin était, au moyen d'endettement supplémentaire à court ou moyen terme.

VI. INCIDENCES FINANCIERES DU PROGRAMME

La société MEDCOST n'ayant pas à l'heure actuelle, l'intention d'annuler les actions auto-détenues, le programme de rachat ne devrait pas avoir d'incidence significative sur la situation financière de la société, ni sur son résultat par action, à l'exception des résultats éventuellement réalisés lors de la revente des titres sur le marché.

VII. REGIMES FISCAUX

Les informations fournies ci-après sont fournies à titre indicatif.

Pour le cessionnaire

Le rachat par la société MEDCOST de ses propres titres n'a pas d'incidence sur son résultat imposable. Toutefois, il aura une incidence sur son résultat imposable dans le cas où les actions seraient ensuite cédées ou transférées à un prix différent de celui de leur rachat. Le résultat serait alors affecté à hauteur de la plus ou moins-value réalisée.

Pour le cédant

Le régime fiscal des plus-values s'applique à l'ensemble des opérations de rachat de titres, quel que soit l'objectif en vue duquel la procédure est mise en œuvre, à l'exception toutefois du rachat de titres en vue de leur annulation, réalisé dans le cadre d'une offre publique de rachat (OPRA).

Les gains réalisés par une personne morale sont soumis au régime des plus-values professionnelles (article 39 duodecies du Code Général des Impôts).

Les gains réalisés par une personne physique sont sou-

mis au régime prévu à l'article 150-OA du Code Général des Impôts. Selon ce régime, les plus-values ne sont imposables, au taux de 16 % hors prélèvements sociaux, que si le montant annuel des cessions réalisées par l'actionnaire dont les titres sont rachetés excède 50 000 F (7 622,45 €).

Les plus-values réalisées à l'occasion de la cession de leurs actions par les personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4-B du Code Général des Impôts ou dont le siège social est situé hors de France, et qui n'ont détenu directement ou indirectement, seules ou avec des membres de leur famille, plus de 25 % des droits dans les bénéfices

sociaux de la société, à aucun moment au cours des cinq années qui précèdent la cession, ne sont pas soumises à l'impôt en France (article 244 bis C du Code Général des Impôts).

VIII. INTENTION DE LA PERSONNE CONTROLANT, SEULE OU DE CONCERT L'EMETTEUR

Monsieur Laurent ALEXANDRE qui dirige et contrôle la société MEDCOST à hauteur de 63,04 % du capital n'a pas l'intention, à ce jour, de modifier le niveau de sa participation ; toutefois, il se réserve, le cas échéant, la possibilité de participer au programme de rachat.

IX. REPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIETE MEDCOST

La répartition du capital de la société au 29 mai 2001 est la suivante :

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre droits de vote	% droits de vote
Laurent Alexandre	2 520 465	63,04 %	4 993 670	75,09 %
Management	424 220	10,61 %	620 720	9,33 %
Auto détention	20 729	0,52 %	0	0 %
Public	1 032 957	25,83 %	1 036 157	15,58 %
TOTAL	3 998 371	100,00 %	6 650 547	100,00 %

Cent soixante mille options d'achats d'actions ont été émises au 9 mai 2001 au bénéfice de salariés.

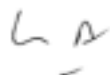
Ces options d'achat en cas d'exercice total donneront lieu à l'émission de 160 000 actions nouvelles, soit 3,84 % du capital social.

Il n'existe pas d'autre source de capital potentielle.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital social.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Le Président du Conseil d'administration,



Laurent ALEXANDRE.

Personne assumant la responsabilité de la note d'information

A notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions propres de la société MEDCOST, elle ne comporte pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Capital social

Le capital social s'élève à 999 592,75 euros, divisé en 3 998 371 actions de 0,25 euros de valeur nominale, entièrement libérées à ce jour.

Capital autorisé non émis

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2000, dans ses 27^{ème}, 28^{ème} et 29^{ème} résolutions, le Conseil d'Administration est autorisé, pour une durée de 26 mois, à procéder, par voie d'appel public à l'épargne, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, à l'émission avec ou sans droit préférentiel de souscription, d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la Société, pour un montant maximum de 5 millions d'euros de nominal, le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société ne pouvant excéder 150 millions d'euros.

Ces autorisations étaient utilisables par le conseil d'administration en cas d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000, cette autorisation n'est pas renouvelée.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2000, dans sa 33^{ème} résolution, le Conseil d'Administration est autorisé, pour une durée de cinq ans, à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social pour un montant qui ne devra pas dépasser 2 % du capital social au jour de sa décision, et à réserver la souscription de la totalité des actions à émettre aux salariés de la société et des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens des articles L225- 177 et suivants du Code de Commerce, dès lors que ces salariés adhèrent à un plan d'épargne entreprise de la Société.

Le solde de l'autorisation après l'augmentation de capital concomitante à l'introduction en Bourse s'élève 4.799.107,25 euros.

Capital potentiel

Information sur les options de souscription ou d'achat :

Personnes concernées

Deux plans d'options d'achat d'actions ont été votés par l'Assemblée Générale des actionnaires, l'un en date du 5 avril 2000 , le 28 juin 2001.

Sur l'émission de 160 000 options

Aucune option n'a été consentie aux dirigeants de la société réunis au sein de la direction générale sur lequel porte également l'information sur leurs rémunérations :

146 550 options d'achat d'actions ont été attribuées à titre gratuit à ce jour à 59 membres du personnel, aucune ne l'a été aux membres de la direction de la société.

Sur l'émission de 100 000 options

Aucune option n'a été consentie aux dirigeants de la société réunis au sein de la direction générale sur lequel porte également l'information sur leurs rémunérations :

Aucune des 100 000 options d'achat d'actions n'ont encore été attribuées à ce jour, elles doivent l'être par le Conseil d'Administration qui ne s'est pas encore tenu.

Renseignements à fournir

Voir tableau ci-après.

RENSEIGNEMENTS REGROUPÉS DANS LE TABLEAU SUIVANT :

	Plan n°1	Plan n°2
Date d'Assemblée	5 avril 2000	28 juin 2001
Date du Conseil d'Administration	9 juin 2000 : 60 000 options 5 fév 2001 : 100 000 options	Néant
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées • Dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les membres du comité de direction • Nombre de dirigeants concernés	160 000	100 000
Point de départ d'exercice des options	Pour les 60 000 Options à compter du 9 Juin 2002 Pour les 100 000 Options à compter du 5 février 2003	Date de leur attribution par le Conseil d'Administration qui ne s'est pas encore tenu à ce jour
Date d'expiration	Pour les 60 000 Options 7 sept ans à compter du jour de leur attribution par le Conseil d'Administration soit le 9 Juin 2007 Pour les 100 000 Options 7 sept ans à compter du jour de leur attribution par le Conseil d'Administration soit le 5 Février 2008	A l'expiration d'un délai de 7 sept ans à compter du jour de leur attribution
Prix de souscription	60 000 options : 790 Euros par action 100 000 options : 6 Euros par action	Fixé par le Conseil qui les attribuera, ne s'est pas encore tenu
Modalité d'exercice, lorsque le plan comporte plusieurs tranches		
Nombre d'actions souscrites au 30 septembre 2001	Néant	Néant

Autres titres donnant accès au capital

Il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de la société.

Titres non représentatifs du capital

Il n'existe aucun titre non représentatif du capital.

Pacte d'actionnaires

Néant.

EVOLUTION DU CAPITAL DE MEDCOST

Date	Nature des Opérations	Nominal des Actions	Augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital social	Capital après Opération
16.12.94	Constitution de la société	100 F				3 000	300 000 F
05.04.00	Augmentation de capital par élévation du nominal des actions de 100 F à 1 639,8925 F	1 639 8925 F	4 619 67750 F			3 000	4 919 67750 F
05.04.00	Conversion du capital en euros	250 €				3 000	750 000 €
05.04.00	Division par 1000 du nominal des actions	0,25 €				3 000 000	750 000 €
05.04.00	Augmentation de capital en numéraire*	0,25 €	48 700 €	701 280 €	194 800	3 194 800	798 700 €
09.06.00	Augmentation de capital en numéraire	0,25 €	200 892,7€	6 147 318,15 €	803 571	3 998 371	999 592,75 €

* souscrite par Laurent Alexandre au prix par action de 3,85 €

Sur l'augmentation de capital du 9/06/2000

L'augmentation de capital dont la réalisation a été constatée par Conseil d'Administration du 9 Juin 2000 a fait l'objet d'une décision d'émission par le Conseil d'Administration du 18 Mai 2000 prise sur délégation de pouvoirs conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 5 Avril 2000 en sa 28^{ème} résolution.

Cette augmentation de capital avait pour objet de permettre d'élever le montant de capitaux propres

afin qu'ils soient supérieurs à 1,5 M€, condition requise afin d'être coté sur le Nouveau Marché.

Le montant de l'augmentation de capital portait sur l'émission de 803 571 actions nouvelles réservée à Monsieur Laurent ALEXANDRE, de 25 cents de valeur nominale au prix d'émission de 7,90 € par action, avec donc une prime d'émission de 7,65 € par titre.

2.2.1 MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL DEPUIS 3 ANS

	Du 01.09.98 au 04.04.2000	Entre le 05.04.00 et le 08.06.00	Au 31.12.00
	% du capital	% du capital	% du capital
M. Laurent Alexandre	82,87	83,91	63,64
M. Thierry DISPOT	6,00	5,63	4,39
M. Cédric TOURNAY	5,00	4,70	3,68
M.Christophe CLEMENT	3,00	2,82	2,12
Auto-détention	Néant	Néant	0,35
Divers minoritaires	3,13	2,94	1,50
PUBLIC	Néant	Néant	24,32
TOTAL	100,00	100,00	100,00

Le 31.08.1998, cession par MM. Laurent ALEXANDRE et Thierry DISPOT, à leur valeur nominale :

- de 150 000 actions*, soit 5 % du capital, à M. Cédric TOURNAY,
- de 90 000 actions*, soit 3% du capital, à M. Christophe CLEMENT,
- de 60 000 actions*, soit 2% du capital, à divers minoritaires.

*sur la base du nouveau nominal de 0,25 euro.

2.2.2 ENGAGEMENT DE CONSERVATION DES ACTIONNAIRES DIRIGEANTS

L'obligation de conservation des titres pendant une durée minimale d'un an, contracté par Messieurs Laurent ALEXANDRE, Thierry DISPOT, Cédric TOURNAY et Christophe CLEMENT, et ce conformément aux règles de fonctionnement du Nouveau Marché, est venue à expiration depuis le 5 avril 2001.

2.3 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Actionnaires	Au 26 SEPTEMBRE 2001		
	Nbre d'actions	% du capital	% des droits de vote
M. Laurent Alexandre	2 520 465	63,04	75,67
M. Thierry DISPOT	140 460	3,51	4,26
M. Cédric TOURNAY	122 835	3,07	1,86
M. Christophe CLEMENT	79 450	1,99	1,20
Auto-détention	42 762	1,07	0
Divers minoritaires	52 800	1,35	1,26
PUBLIC	1 039 599	26,00	15,75
TOTAL	3 998 371	100,00 %	100,00 %

Nantissement

Il n'existe pas d'actions de la Société MEDCOST faisant l'objet d'un nantissement.

2.4 MARCHÉ DES TITRES

EVOLUTION MENSUELLE DU TITRE MEDCOST ENTRE LE 9 JUIN 2000 ET LE 30 SEPTEMBRE 2001

Mois	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Clôture fin de mois	Volume mensuel (titres)
Juin 2000	8	7	7	221 282
Juillet 2000	7,85	6,8	7,48	32 919
Août 2000	9,3	7	8,6	156 572
Septembre 2000	11	8	9,23	485 641
Octobre 2000	10	7,66	8,6	142 037
Novembre 2000	9,54	8	8,05	54 508
Décembre 2000	8,85	6,35	8,3	45 114
Janvier 2001	8,2	7	7,5	18 104
Février 2001	8,14	7	7,7	57 592
Mars 2001	7,68	5,7	6,7	39 258
Avril 2001	7	5	6,95	33 329
Mai 2001	7,85	6,6	7,1	23 813
Juin 2001	7	5,85	6,59	21 232
Juillet 2001	6,9	4,61	5	15 445
Août 2001	5	1,87	2,25	247 947
Septembre 2001	2,39	1	1,1	147 200

2.5 CONTRAT DE LIQUIDITÉ ET DE TENUE DE MARCHÉ

Conformément à la réglementation de la Société du Nouveau Marché, la Société de Bourse Gilbert Dupont a conclu le 9 Juin 2000, un contrat

de tenue de marché pour une durée initiale de 3 ans avec la société Medcost.

2.6 DIVIDENDES

Il n'a été distribué aucun dividende au titre des 3 derniers exercices.

La Société n'envisage pas de distribuer de dividendes au cours des trois prochains exercices.

3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ

3.1 PRÉSENTATION DE MEDCOST

Medcost est le leader français du conseil et de l'ingénierie en technologies Internet dédiés aux acteurs du monde de la santé.

Unique opérateur réunissant des compétences complémentaires (médecine, informatique et communication), Medcost fournit à sa clientèle (industrie pharmaceutique, établissements de soins, assureurs, organisations médicales...) une large gamme de services à forte valeur ajoutée, couvrant le conseil, la conduite de projets et l'ingénierie informatique. Selon le type de contrat liant Medcost à ses clients, Medcost peut intervenir sur la définition et la mise à jour du contenu et des services offerts, sur la détermination des droits d'accès et l'animation des communautés connectées, sur la construction d'une plate-forme d'échanges de données sécurisées donc éventuellement de commerce électronique.

Encore récemment, beaucoup d'observateurs croyaient que les services Internet resteraient cantonnés à l'information du patient et des professionnels de santé. Il apparaît aujourd'hui que les applications Internet/Intranet s'intègrent dans la chaîne de soins, modifiant le métier de ses acteurs.

Des campagnes de dépistage en ligne aux systèmes de télédiagnostic et de gestion en ligne des dossiers médicaux, la relation patient/médecin et l'organisation de la délivrance des soins sont bouleversés. Les services en ligne renforcent l'exigence des patients à l'égard de l'assureur et du corps médical puisque le grand public dispose d'une information plus riche.

En outre, les nouvelles technologies créent de nouvelles règles concurrentielles (ouverture internationale ; transparence sur la qualité et les coûts des offreurs de biens de santé).

Enfin, la dématérialisation de l'information médicale et des procédures de gestion provoquent une fusion des métiers et l'apparition de nouveaux segments de valeur ajoutée sur le marché de la santé. Les métiers de l'aide à la prescription et ceux de la gestion du risque sont notamment en train de fusionner partiellement dans les pays de l'OCDE tandis que des activités nouvelles d'intermédiation électronique apparaissent, comme l'organisation d'essais thérapeutiques informatisés au sein de communautés médicales virtuelles.

3.2 HISTORIQUE

Medcost a été fondée en 1995 par le Dr. Laurent Alexandre, chirurgien et économiste de la santé. Première société à se spécialiser dans le développement de services Internet/Intranet en santé, Medcost a mis en ligne le premier site Web dédié à la médecine en France en 1995 (www.medcost.fr). Précurseur, Medcost a connu un développement rapide :

1995 : Medcost lance son offre de services Internet/Intranet. Pour sa première année de fonctionnement, la société réalise 427 000 € de chiffre d'affaires.

1996 : La réforme du système de santé (ordonnances Juppé) favorise le développement des systèmes d'information (informatisation, projets SESAM-Vitale et Réseau Santé Social notamment). Elle permet à Medcost de se positionner sur des marchés émergents à très fort potentiel (réseaux de soins, formation médicale continue, etc.).

1997 : Medcost rejoint ses nouveaux locaux et développe sa propre plate-forme d'hébergement.

- ▶ 1998 : Medcost accélère sa croissance et développe d'ambitieux projets (dossier médical partagé notamment) pour se positionner comme un opérateur global sur l'Internet médical.
- ▶ 1999 : Medcost conclut un certain nombre de partenariats pour renforcer sa présence sur les segments stratégiques de son développement dont il attend un relais de forte croissance à partir de 2000 et surtout 2001 (portails verticaux, essais cliniques, réseaux de soins).
- ▶ 2000 : le 9 juin, Medcost est introduit sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris.

Medcost met en ligne le portail Grand Public Doctissimo.

De 1995 à 1998, Medcost a quasiment multiplié par 6 son chiffre d'affaires et son résultat net.

1999 a constitué une année charnière au cours de laquelle Medcost a stabilisé ses équipes et sa plateforme technique. Cette année de consolidation lui a permis de conforter ses relations clients, Medcost ayant fait le choix d'assurer la qualité de son service plutôt que d'étendre ses parts de marché. L'entretien de relations de confiance avec les laboratoires et les acteurs du monde de la santé est en effet un facteur clef de succès sur le long terme.

3.3 ORGANIGRAMME JURIDIQUE

La société Medcost ne compte aucune filiale

3.4 LES MÉTIERS DE MEDCOST

Opérateur de services pour les entreprises du secteur de la Santé, Medcost propose une offre de solutions packagées ou déclinées sur mesure, déclinées en trois expertises principales et complémentaires :

1. le conseil et la conduite de projets,
2. la conception, le développement et l'hébergement de services en ligne,
3. l'ingénierie informatique.

3.4.1 RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

Medcost crée de la valeur dans le secteur de la santé à travers les nouvelles technologies. Pour accompagner les acteurs de la santé dans la gestion du changement, Medcost a développé une offre globale différenciatrice déclinée en 3 axes majeurs :

- conseil et conduite de projets,
- conception, développement et hébergement de services en ligne,
- ingénierie informatique.

Ces trois gammes de services complémentaires contribuent de façon très équilibrée à la formation du chiffre d'affaires.




Cette offre globale bâtie au carrefour de 3 métiers (consulting, web agency et SSII) permet à Medcost de proposer à ses clients des produits packagés ou sur-mesure.

En 2000, la répartition du chiffre d'affaires de Medcost par services était la suivante.

Ces trois gammes de services complémentaires contribuent de façon très équilibrée à la formation du chiffre d'affaires.

Cette offre globale bâtie au carrefour de 3 métiers (consulting, web agency et SSII) permet à Medcost de proposer à ses clients des produits packagés ou sur-mesure.

En 2000, la répartition du chiffre d'affaires de Medcost par services était la suivante.

-  conseil et conduite de projets : 32,4 %
-  conception, développement et hébergement de services en ligne : 34,3 %
-  ingénierie informatique : 33,3 %.

La formation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué par la facturation au forfait des prestations Internet/Intranet (1), des essais cliniques en ligne (2) et des réseaux de soins (3). En 2000, 3 % seulement du chiffre d'affaires a été facturé en régie, pour des missions ponctuelles.

La durée moyenne du développement d'un site Internet/Intranet (1) varie de 3 à 4 mois, celle d'un réseau de soins (3.) de 8 mois à 1 an. Puis, dans les deux cas, la durée de leur hébergement chez Medcost est indéfinie. En revanche, le temps de développement et d'exploitation des essais cliniques (2.) s'inscrit dans des durées moyennes de 7 à 8 mois, avec des extrêmes pouvant aller de 15 jours à 3 ans.

Récurrence du chiffre d'affaires

En 2000, on peut estimer à 20 % la part de chiffre d'affaires récurrent en ajoutant aux prestations renouvelables d'hébergement et de services associés (maintenance, mise à jour, statistiques de consultation...), l'accompagnement par des développements complémentaires ponctuels qui, en moyenne, ont représenté 10 % chaque année de la rémunération initiale.

3.4.2. LE CONSEIL ET LA CONDUITE DE PROJETS

Medcost propose des prestations de conseil intégré dans le domaine du e-business santé et la conduite globale de projets. Ces prestations permettent à Medcost de nouer des partenariats et d'assurer une veille technologique, concurrentielle, marketing et institutionnelle performante. En outre, le conseil génère une rentabilité très forte et bien supérieure à celle des métiers traditionnels du Web.

3.4.3. LA CONCEPTION, LE DÉVELOPPEMENT ET L'HÉBERGEMENT DE SERVICES EN LIGNE

Medcost conçoit, développe, héberge et anime des services en ligne dédiés aux professionnels de la santé dont 48 sites Internet (et leurs 48 répliques servant, à chaque modification du site, aux développements et aux tests avant la mise en ligne), 17 réseaux Intranet (privés) et 45 Extranet (accessibles à plusieurs communautés privées). Avec 150 sites hébergés, 6 millions de pages vues par mois au 31 décembre 2000, Medcost est le premier concepteur de sites Internet médicaux en France.

Spécialisée dans la gestion d'applications dynamiques (où chaque consultation déclenche une mise à jour en temps réel), et à forte valeur ajoutée grâce à un contenu riche et pertinent en information et en services, Medcost a volontairement délaissé le marché des "sites plaquettes" ne contenant que du rédactionnel et des images de présentation (plaquetteware, représentant environ 8 % des services Web hébergés en avril 2000) pour ne pas entamer sa rentabilité en se livrant à la guerre des prix suscitée par les agences de communication sur le design.

La conception d'un site conçu par Medcost comprend :

- la recherche de l'architecture optimale,
- le développement de l'arborescence du site et de son ergonomie,
- la définition des droits d'accès et éventuellement d'une gestion par mot de passe,
- le choix des informations mises à disposition suivant le profil de l'internaute,
- le choix du type de base de données comme Oracle et du langage d'interrogation (standards ASP ou PHP par exemple),
- la gestion des mises à jour.

L'administration d'un site comprend toute une services dont les statistiques de consultation ou les mises à jour.

L'expérience de Medcost lui permet de mettre en œuvre des stratégies innovantes sur le Web médical,

- en développant les services exigeant une bonne maîtrise de tous les facteurs en jeu (besoins et fonctionnement des différents interlocuteurs du monde de la santé, cadre juridique, outils techniques de l'Internet adaptés à ces contraintes...),

- en exploitant les synergies fonctionnelles (utilisation de parties d'architecture ou de programmes communs aux différents métiers, par

exemple une architecture de forum à mémoire) et marketing (association de clients à de nouveaux projets) au sein du parc de sites gérés.

PLATE-FORME MEDCOST : NOMBRE DE SITES HÉBERGÉS (SOURCE / MEDCOST)

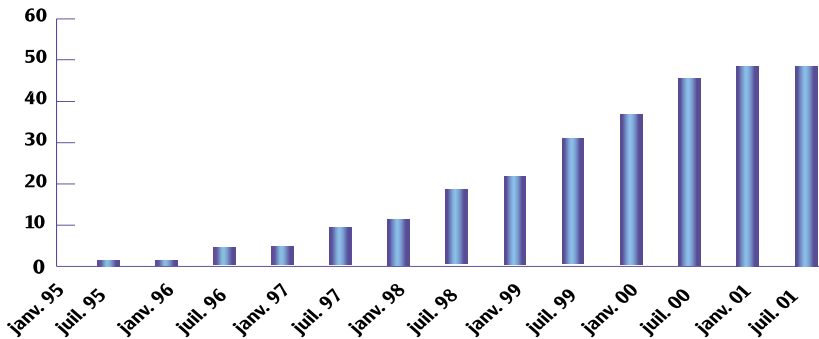
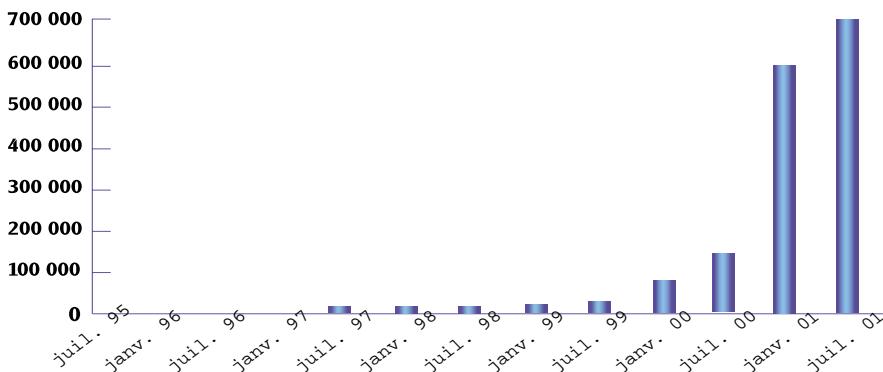


PLATE-FORME MEDCOST : NOMBRE DE VISITEURS MENSUELS (SOURCE / MEDCOST)



3.4.4. L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE

Medcost propose à ses clients :

- l'intégration de systèmes complexes,
- le développement informatique à forte valeur ajoutée,
- la mise à disposition de solutions innovantes.

En aval de la conception et de l'hébergement de sites Web, Medcost détient des compétences dans le domaine du stockage, du traitement et de l'analyse des données médicales et médico-économiques. Ainsi Medcost maîtrise toute la chaîne de traitement de l'information santé. Et se positionne sur les segments à très forte valeur ajoutée, générateurs de revenus importants et récurrents à moyen terme (vente de données à des tiers, gestion déléguée du risque, etc.).

Fourniture de "briques système" aux sites Web médicaux

Fort de son expérience dans la conception et le développement de sites médicaux complexes, Medcost peut réutiliser ou vendre des parties indépendantes de ses programmes existants, adaptables suivant la demande : par exemple, des bases de données documentaires ou des modules de gestion de dossiers médicaux électroniques ont pu nécessiter 40 jours-hommes de développement, et peuvent aujourd'hui être revendus après une personnalisation de 2 ou 3 jours-hommes.

En effet, les bases de données développées par Medcost pour son compte propre sont sa propriété, de même que les architectures informatiques développées pour ses clients qui sont le fruit du travail de Medcost.

Medcost a développé en 2000 une offre packagée qui se décline en trois logiciels paramétrables :

- Webtrials™ : logiciel de recueil de données cliniques sur Internet, à destination des laboratoires pharmaceutiques et des établissements de soins,
- Medlink™ : solution logicielle client-serveur de dossiers médicaux partagés

➤ Mexware™ : logiciel client interfacé avec Medlink™, permettant la consultation et l'alimentation des dossiers médicaux en mode déconnecté, pendant la journée, avec synchronisation nocturne avec le centre serveur.

3.5 DESCRIPTION DE LA CLIENTÈLE

La clientèle de Medcost est constituée de 94 sociétés clients, qui se répartissent dans l'ensemble des acteurs du monde de la santé :

- Etablissements de soins
- Industrie pharmaceutique
- Assureurs Santé
- Organisations médicales représentatives

En outre, l'année 2000 a vu apparaître, pour Medcost, un nouveau type de client : les sites portail.

Portails

Medcost propose aux sites portails une prestation globale d'accompagnement, de développement et d'hébergement.

En 2000, Medcost a notamment été le prestataire privilégié de trois sites portails lancés dans le courant de l'année :

- Doctissimo.fr, portail santé grand public, qui est devenu dès son lancement le site santé francophone le plus visité sur le Web, avec une audience, en décembre 2000, de près de quatre millions de pages vues.
- Vivre100ans.fr, portail de la dépendance et du troisième âge, qui offre, en plus d'une information riche et actualisée sur ces thèmes, une plate forme de commerce électronique destiné à l'approvisionnement en consommables et matériel médical des établissements d'accueil des personnes âgées dépendantes ainsi qu'un outil de gestion partagée des dossiers médicaux des personnes âgées, sur le modèle conceptuel des réseaux de soin.

- Caradisiac.com, portail dédié au commerce électronique de véhicules d'occasion. Cette prestation hors santé a été l'occasion, pour Medcost, de faire valoir son savoir-faire dans la gestion de bases de données complexes et dans l'intégration de systèmes d'information, puisqu'elle permet de colliger, dans une base de données centrale interfacée avec le site, les descriptifs techniques et les prix des automobiles offertes à la vente par plusieurs dizaines de concessions automobiles aux outils informatiques hétérogènes.

Etablissements de soins

Medcost propose ses services aux hôpitaux et aux cliniques, soit environ 3000 établissements en France. Via sa gamme de produits hospitaliers (services Internet/Intranet et offre réseaux de soins), Medcost est aujourd'hui présente dans environ 300 établissements. Medcost entend renforcer sa présence dans l'univers hospitalier, dans une triple perspective :

- Vente de prestations Internet/Intranet aux établissements,
- Participation des établissements aux systèmes de coordination des soins et d'évaluation déployés par Medcost (participation aux réseaux de soins gérés par Medcost, utilisation des plates-formes de gestion des dossiers médicaux électroniques, participation aux systèmes de recueil clinique, etc.),
- Offre Webtrials pour le recueil des données cliniques.

Industrie pharmaceutique

Medcost est présent auprès des 20 premiers laboratoires pharmaceutiques mondiaux, auxquels elle fournit principalement sa gamme de prestations de services Internet/Intranet. La société compte renforcer sa présence auprès de ses clients stratégiques pour tirer parti du mouvement de concentration à l'œuvre dans l'industrie du médicament. Il importe de gérer ces clients comme des grands comptes afin d'élargir la gamme des services qui leur sont proposés (adhésion aux portails verticaux de Medcost et solutions Webtrials notamment) et d'augmenter le chiffre d'affaires réalisé avec chaque laboratoire.

Assureurs santé

Medcost assiste la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA) depuis 1996. A ce titre, elle développe des programmes de recherche, de communication et de prise en charge médicale. Ce positionnement lui permet d'être en contact avec toutes les compagnies d'assurance impliquées dans le secteur santé en France (dans le domaine de la couverture complémentaire notamment). Medcost a pu de cette façon engager des programmes de partenariats avec plusieurs grandes compagnies d'assurance et mutuelles santé (ex : Groupama) pour développer des systèmes d'information orientés vers les patients (centres d'appels, bases de données) ainsi que des programmes d'évaluation de la qualité des soins.

Les assureurs santé développent des stratégies ambitieuses fondées sur l'exploitation des possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information, pour renforcer leur rôle dans le système de soins et optimiser le service rendu aux assurés. Leurs axes de développement sont les suivants :

- intégration dans la production de soins via les systèmes d'information ;
- fonctions de contrôle des producteurs (bases d'activité, interactivité avec les patients) ;
- participation aux plates-formes de néo-intermédiation sur le Web : courtage d'assurance santé en ligne, partenariats avec les agrégeurs d'offres (Insweb.com), fonctions d'avocat sanitaire (Healthaxis.com) ;
- mouvements de consommateurs : structuration par le média (logique de communauté) ;
- innovation et mise en œuvre d'outils originaux de gestion du risque : les coûts de collecte et de

traitement de l'information baissent, de nouvelles stratégies deviennent possibles.

Ces stratégies dessinent une nouvelle relation d'agence, dans laquelle les assureurs et les infomédiaries du secteur santé comme Medcost sont objectivement complémentaires. En effet, les opérateurs Web lèvent l'asymétrie d'information entre le médecin et le patient, favorisant la gestion du risque et le pilotage de l'offre de soins par l'assureur (ex : contrôle de l'utilité des actes médicaux, évaluation de la qualité, etc.).

Les assureurs santé sont aujourd'hui considérés comme des "payeurs aveugles". Ils ne savent pas si les sommes remboursées aux assurés correspondent à des prestations utiles et de qualité. En amont, ils peinent à mettre en œuvre des dispositifs de prévention et de gestion du risque qui permettent de réduire le coût total de prise en charge des assurés tout en améliorant le service médical rendu. Dans cette perspective, les assureurs se montrent intéressés par des systèmes leur permettant d'enrichir leurs relations clients et d'optimiser leur fonctionnement. Les offres développées par Medcost (réseaux de soins, recueil d'informations, services Internet/Intranet, études) s'inscrivent dans cette perspective. A moyen terme, Medcost se perçoit comme un opérateur au service des payeurs (assurance maladie, sociétés d'assurance et mutuelles) pour les assister dans leurs missions à l'aide de plates-formes d'information, de coordination des soins et d'évaluation des systèmes de prise en charge.

Organisations médicales représentatives

Medcost travaille avec tous les types d'organisations médicales, clientes de sa gamme de produits Internet/Intranet :

- Syndicats : par exemple, Medcost gère le service Internet de la CSMF (Confédération des Syndicats Médicaux Français), premier syndicat médical en France,
- Unions régionales professionnelles : par exemple, Medcost gère les services Internet de l'Union Ile-de-France et de l'Union Nord-Pas-de-Calais,
- Associations de professionnels ou de patients : par exemple, Medcost gère le site Web de l'Association pour la Recherche contre la Sclérose En Plaques,
- Sociétés savantes : par exemple, Medcost gère le site Web de l'Observatoire de la Chirurgie Française.

Medcost a choisi de développer une présence forte auprès de ces acteurs, dont le rôle est fondamental dans l'évolution du système de santé. Les partenariats développés depuis cinq ans permettent à la société de mobiliser rapidement et efficacement les différents acteurs du système de santé ainsi que leurs représentants dans des projets aussi complexes que les réseaux de soins ou le commerce électronique business-to-business.

Part des principaux clients

En 2000, trois clients représentent plus de 5 % de chiffre d'affaires :

Doctissimo	34 %
Caradisiac	27 %
Vivre100ans	8 %

Les prestations délivrées auprès de Doctissimo ont été conclues dans le cadre d'une gestion courante à des conditions normales.

Part des 5, 10 et 20 premiers clients dans le chiffre d'affaires :

5 premiers clients	73 %
10 premiers clients	78 %
20 premiers clients	82 %

Délais de paiement impayés

Le délai de paiement moyen constaté est de l'ordre de 60 jours. Medcost, qui délivre ses prestations auprès d'une clientèle solvable, n'a pratiquement aucun impayé.

3.6 MARCHÉ : PRÉSENTATION DU SYSTÈME DE SOINS ET DES MARCHÉS LIÉS AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION EN SANTÉ →

Le système de santé subit de profondes mutations sous l'effet de nouvelles exigences, et grâce aux nouvelles technologies de l'information, dont la montée en puissance provoque l'émergence de marchés importants pour des acteurs ayant les compétences requises.

Le contexte d'un système de santé en profonde mutation

Après l'ère des soins peu efficaces, puis celle du soin pour tous grâce à l'assurance-maladie (la Sécurité Sociale étant créée au milieu du 20^e siècle), la santé entre dans une troisième phase historique, celle de l'organisation rationnelle des soins, c'est-à-dire la recherche du juste soin au juste coût, grâce à l'invention des systèmes d'information. Cette mutation s'opère sous la pression de nouvelles exigences.

Les nouvelles exigences des patients

Le mouvement consumériste et les associations de patients comme la Ligue Nationale contre le cancer (600 000 adhérents) œuvrent pour plus de transparence et défendent les droits de la personne malade, se trouvant ainsi dans une position d'alliance objective avec les opérateurs de systèmes d'information médicaux : droit à l'information, accès direct au dossier médical... Selon un sondage Ipsos-Panorama du Médecin publié le 17 février 2000, 94 % des Français sont favorables

à un accès direct à leur dossier médical (61 % pour un libre accès sans aucune restriction, 33 % "dans certains cas").

L'affermissement du contrôle des pouvoirs publics

- Les tribunaux insistent de plus en plus sur le devoir d'information des professionnels de santé envers les patients (par exemple, décision du Conseil d'Etat du 5 janvier 2000).
- Les pouvoirs publics promeuvent la maîtrise médicalisée des dépenses de soins, ce qui nécessite la diffusion de directives de soins et le contrôle de leur application (voir par exemple les Références Médicales Opposables). Parallèlement les acteurs du système négocient sur les objectifs de dépenses, ce qui les oblige à se doter de moyens d'information performants.
- Les hôpitaux sont accrédités par l'Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé (ANAES) instaurée par les ordonnances de 1996. Les professionnels de santé, qui ont une obligation de moyens, doivent se munir des techniques qui leur permettent d'y répondre (bases de données médicamenteuses avec indication des interactions et contre-indications, par exemple). De même, les Réseaux de Soins Expérimentaux autorisés par les ordonnances de 1996 doivent se munir d'un système d'information.

Des évolutions socio-économiques nécessitant de nouveaux schémas de soins

L'évolution technico-économique de la santé façonne notamment de nouveaux schémas de soins auxquels les systèmes devront s'adapter, comme le Disease Management ou gestion globale de la pathologie. Il s'agit d'une formalisation de la prise en charge des maladies chroniques, organisée autour du médicament. Les réseaux de soins spécialisés organisent la formation des médecins, diffusent des lignes directrices, coordonnent les soins et l'évaluation des pratiques.

Sur ce modèle, l'asthme, l'hépatite C, le diabète et la dépendance des personnes âgées constituent des exemples de progrès possibles dans la prise en charge. L'asthme, en France, cause 2000 morts par an, et coûte 7 milliards de francs (Etude Medcost 1998). Le coût en vies humaines et le coût financier pourraient être diminués si les traitements de fond de l'asthme (généralement une prescription de corticoïdes inhalés), étaient mieux prescrits et mieux observés. Les activités d'ingénierie santé, soit en l'occurrence, un réseau permettant le suivi à domicile, en temps réel, des signes précurseurs de la crise d'asthme, feraient baisser ces deux types de coûts. Elles pourraient être rémunérées par l'assurance maladie et les assurances complémentaires sur les économies engendrées.

En France les réseaux ville- hôpital se créent depuis 1991, date de la loi qui les institue. La Coordination Nationale des Réseaux en recense 350. En outre la Loi de Finance de la Sécurité Sociale pour l'année 2000 instaure un fonds de qualité pour la médecine de ville de 500 millions de francs, destiné à venir en aide aux instigateurs de réseaux, dont une grande partie sera consacrée à l'ingénierie des systèmes d'information.

La montée en force des systèmes d'information médicaux en France nécessite de nouvelles compétences répondant à l'exigence accrue de la demande, et crée un marché pour des acteurs nouveaux

Trois étapes principales :

- Le Programme Médicalisé des Systèmes d'Information (PMSI), mis en place à partir du début des années 1990, est étendu depuis le début de l'année 1997 à tous les établissements d'hospitalisation, publics ou privés. Il les oblige à coder leurs dossiers. Les données recueillies ont trois fonctions : allocation budgétaire, épidémiologie, évaluation des services.


- Le projet SESAM-Vitale et la télétransmission des feuilles de soins électroniques (FSE) s'est appuyé sur le RSS (Réseau Santé Social), réseau Intranet dédié à la télétransmission sécurisée entre professionnels de la santé. Le RSS, dont la création et l'animation ont été confiées à Cegetel en janvier 1998, entérine les technologies Internet comme moyen d'échange d'informations de référence dans le monde médical.

- Une troisième phase, la plus importante, commence aujourd'hui avec la montée en puissance des technologies Internet/Intranet. Elle concerne le monde médical et pharmaceutique, mais aussi les patients.

Ces nouvelles technologies créent de nouveaux services et une nouvelle organisation, proposés par de nouveaux acteurs.

La santé subit la même transformation que le reste de l'économie sous l'effet de la croissance des activités informationnelles (coordination, production de connaissances), qui rend indispensable l'utilisation de Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) performantes et le moins coûteuses possibles.

Aujourd'hui, les marchés et les fonctions du secteur santé sont disparates, fragmentés, et le plus souvent mal informés. Or ce monde de la santé doit faire face à deux paris : la qualité et la rationalisation économique. Seule une exploitation accrue et innovante des systèmes d'information au cœur même de la production du service santé peut y répondre, avec de multiples offres de services amenés à exploser dans les années à venir :

 dans les moyens de coordination entre acteurs :

- élaboration et diffusion massive de contenu et services personnalisés en fonction des profils : serveurs de sociétés savantes pour les professionnels, annuaires de recherche et notation des hôpitaux ou des réseaux de soins pour les patients ou les payeurs (assurance- maladie)...

- connectivité et communautés médicales : l'Internet permet la communication des professionnels entre eux et avec les patients, en temps réel et à moindre coût par rapport à la dispersion des supports papiers, radiographiques ou autres parmi tous les acteurs.

➡ dans l'expertise sur la production du service santé :

- les données recueillies, "anonymisées", peuvent alimenter des analyses médico-économiques, et permettre l'élaboration de normes de production, l'évaluation des structures et des procédures de soins, des médicaments...

➡ dans la production même du service santé :

- commerce médical électronique, dans la sphère professionnelle et grand public
- instruments d'aide à la décision, information scientifique...
- à terme, production de soins à domicile (domotique, télémedecine) et suivi à domicile postopératoire ou pour les malades chroniques (par exemple, communication des taux de teneur en sucre du sang pour les diabétiques, grâce à des appareils de mesure et à Internet).

Ces dispositifs seront gérés par de nouveaux opérateurs doués d'une véritable expertise médico-économique, seuls à même d'imaginer et de mettre en œuvre de nouveaux processus d'organisation dans le secteur santé.

L'informatisation des professionnels de santé, cible de Medcost :

Toutes les cibles auxquelles s'adressent les services développés par Medcost sont informatisées ou en cours d'informatisation :

- Industrie pharmaceutique, qui emploie 87 700 personnes en France en 1997 (source SNIP) : informatisée à 100 %.

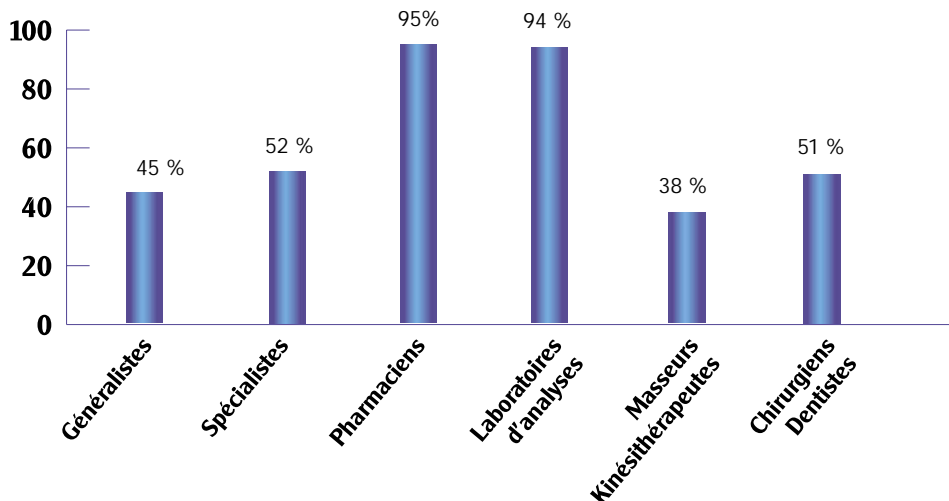
- Etablissements de soins publics (1048 au 1^{er} janvier 1998) et privés (2113 au 1^{er} janvier 1998, source SNIP) : informatisés à 100 %. L'informatique hospitalière publique représente un budget annuel de 3 milliards de francs, personnel inclus, soit 1,2 % en moyenne des dépenses d'un hôpital. Ce taux est de 1,5 % en Europe et de 2 % aux Etats-Unis.

Le développement de l'informatique hospitalière française doit porter essentiellement sur les fonctionnalités de gestion des dossiers médicaux et de coordination des soins, comme cela existe dans les hôpitaux américains. Ainsi le potentiel de croissance de ce marché est de 0,8 % par an, soit un marché total par an de 5,4 milliards de francs.

- Professionnels de santé privés : ils sont 306 000 en France (source SNIP) ; leur informatisation est variable selon les types de professionnels (voir graphique ci-dessous), et en forte croissance depuis deux ans. Les médecins se sont informatisés de façon récente mais rapide, et les pharmaciens et laboratoires d'analyses sont presque tous déjà équipés.

EQUIPEMENT DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ (SOURCE : CNAMTS, CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS, 1998) :

Taux d'informatisation des professionnels de la santé (en %)



Les principales pistes de financement privé identifiées par Medcost

Les laboratoires et les assureurs sont deux des acteurs importants qui participent au renouvellement actuel de l'ingénierie santé et le financent en grande partie, directement ou indirectement. Par ailleurs, le commerce électronique en santé est un secteur à créer en France, qui a déjà démontré son intérêt aux Etats-Unis.

Les laboratoires pharmaceutiques

Les données chiffrées, plus ou moins récentes, illustrant ce paragraphe concernent la France et sont les dernières publiées par le SNIP (Syndicat National de l'Industrie Pharmaceutique). Mais le marché de référence sera un jour européen, les instances européennes poussant à l'homogénéisation des réglementations et des prix.

Le chiffre d'affaires total de l'industrie pharmaceutique opérant en France a représenté 142 milliards de francs en 1998, dont 42 milliards à l'exportation et 100 milliards en France.

Ce chiffre d'affaires alimente deux postes de dépense considérables :

➤ La Recherche & Développement (R&D), dont le budget est passé de 8 % du chiffre d'affaires en 1970 à 14 % actuellement.

Environ 70 % des efforts de R&D sont consacrés aux essais cliniques, soit 14 milliards de Francs. 1000 à 1500 essais sont déclarés à l'agence du

médicament par an (source AFSSAPS, Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé). L'un des enjeux est de raccourcir la durée du cycle de développement des nouveaux médicaments : IACRP (Association of Chemical Research Professionals) estime en moyenne à 6 millions de dollars le coût de chaque jour de retard pour la mise en place sur le marché d'un nouveau médicament, ce qui rend indispensable la rationalisation des flux d'informations et les procédures de "workflow".

Les laboratoires sous-traitent 35 à 40 % des essais cliniques qu'ils mettent en œuvre. Le marché des essais gérés par des opérateurs externes (par les groupes de recherche clinique - CRO - notamment) représentent ainsi 5 milliards de Francs. La prestation du CRO dans le cas d'un essai sous-traité représente 50 % du coût de l'essai clinique (étude Medcost réalisée sur le marché français).

Le développement des essais cliniques en ligne, permettant un gain de temps et d'efficacité très concurrentiel, est une tendance lourde au sein de l'industrie pharmaceutique. Or les partenaires traditionnels des laboratoires, les CRO, ne disposant pas des compétences nécessaires pour gérer des plates-formes électroniques de recueil de données, ils font appel à des partenaires spécialisés comme Medcost.

➤ La promotion, qui représente environ 11 % du chiffre d'affaires en 1998 (SNIP).

DÉPENSES D'INFORMATION MÉDICALE ET PUBLICITÉ EN 1998 (SOURCE SNIP)

	En milliards de francs	% des dépenses de promotion
Information médicale	8,5	79,7
Visite médicale	7,5	69,9
Echantillons	0,6	6,1
Congrès	0,4	3,7
Publicité	2,2	20,3
Presse médicale	1,3	12,2
Autres frais	0,9	8,1
TOTAL DÉPENSES PROMOTION FRANCE	10,7	100

Internet peut fournir un support, voire une substitution optimale en rapport coût- efficacité aux deux principaux postes de dépenses de promotion :

- la visite médicale (10,8 milliards de francs en 1997) : depuis 1997, l'utilisation des nouveaux média a connu un développement très rapide, au détriment ou en complément de la visite médicale. Par exemple, certains visiteurs médicaux sont équipés d'ordinateurs et utilisent des supports multimédia tels que le CD-ROM, et des laboratoires pharmaceutiques développent des outils de gestion plus performants de leur force de vente en utilisant des réseaux Intranet.
- la presse médicale (1,3 milliard de francs en 1998) : Internet peut devenir un vecteur de publicité plus efficace que la presse médicale papier. En effet, l'audience la plus forte, celle du Quotidien du médecin (51,1 %), s'adresse à l'ensemble du corps médical. Elle est suivie de celles de deux bi-hebdomadaires : Le généraliste et Panorama du médecin avec 46,5 % et 48,7 % respectivement (source CESSIM : Centre d'Etudes et de Statistiques sur les Supports d'Information Médicale). Internet permet un ciblage plus précis : il permet de mesurer l'audience, à la demande, en nombre de connexions sur chaque page Web, mais aussi de savoir qui s'est connecté par le biais des adresses e-mail, et pour quel type d'informations ou services. Internet permet donc une publicité contextuelle particulièrement efficace grâce à son ciblage (par exemple, en fonction de la spécialité du médecin).

Les assureurs

Les assureurs en France financent 10 % des dépenses de santé (près de 80 milliards de francs de remboursements complémentaires). Afin de promouvoir le juste soin au juste coût, d'optimiser la gestion du risque et d'attirer des clients (contrats santé complémentaires collectifs ou individuels), ils financent ou mettent en œuvre des structures et procédures avec l'assistance de partenaires comme Medcost : réseaux de soins, plates-formes d'orientation des patients, études coût-efficacité sur des produits ou des processus de soins, examens de devis au-delà de la traditionnelle "entente préalable" de la Sécurité Sociale. A cet égard, Carré Bleu, plate-forme de services clients de la Caisse Nationale de Prévoyance, estime que le simple fait de demander un devis ferait baisser les factures de 15 à 20 %.

Le commerce électronique en santé : un monde à inventer

Les stratégies d'insertion dans le secteur de la santé d'une part de commerce électronique et leur

calendrier seront différents suivant le canal de distribution considéré et son évolution organisationnelle et réglementaire.

Bien avant le commerce santé grand public qui nécessitera un fort encadrement institutionnel, Internet pourrait conquérir le marché des achats professionnels de santé.

Les achats professionnels de santé désignent principalement les achats opérés par les établissements hospitaliers (hôpitaux et cliniques), par les médecins (notamment pour les spécialités à plateau technique comme les radiologues), ou par les laboratoires d'analyse médicales privés, via des appels d'offres ou des procédures d'achat de gré à gré. Ils concernent trois types de biens : le médicament, le matériel biomédical (matériel orthopédique, matériel médico-chirurgical à usage unique, appareils, mobilier...), et les réactifs ou systèmes de diagnostic in vitro.

POUR 1999, CE MARCHÉ EN FRANCE SE DÉCOMPOSAIT COMME SUIT (SOURCE SNIP) :

Biens	C.A 1999 (en MF)
Médicaments	15 000
Matériel biomédical	25 000
Matériels de diagnostic	6 000
TOTAL	46 000

Il devrait progresser de 4 % jusqu'en 2003.

Un site regroupant les commandes des établissements hospitaliers auprès de leurs fournisseurs habituels, leur permettrait par exemple de bénéficier d'économies d'échelle ou de meilleurs arbitrages.

Compte tenu des enjeux, et de l'ampleur du marché, le commerce électronique peut bouleverser la structure des canaux de distribution traditionnels, et en capter une partie sans forcément s'y substituer.

Concernant la distribution de médicaments, le fonctionnement du marché français peut permettre d'envisager, avant la révolution que serait la vente directe de médicaments par Internet vers le particulier, une connexion des pharmaciens leur autorisant des achats par Internet auprès de leurs grossistes répartiteurs ou des laboratoires, avec les services connexes (suivi en continu de leurs achats, de leur facturation, de leur livraison, de leur stock).

Description des concurrents

Il n'existe pas, en France, de sociétés spécialisées dans la gestion de services Web intégrés en santé. Medcost fait face à une concurrence éclatée, en fonction des segments de marché (ex : société de conseil en informatique - SSII - pour l'intégration de systèmes, groupes de communication pour le développement de sites, etc.). En outre, sur des marchés émergents comme les essais cliniques en ligne ou la gestion de réseaux de soins, seuls quelques compétiteurs significatifs peuvent être mentionnés, comme Uni-Médecine, nouvel acteur sur le marché des Réseaux de Soins Coordonnés.

Dans le secteur santé

La Cegedim : prestataire français de services informatiques pour le secteur de la santé, la Cegedim occupe dans ce domaine une position dominante. Elle est l'incontournable numéro 1 européen du traitement d'informations marketing, médicales, administratives et financières du secteur de la santé, avec un chiffre d'affaires pour 2000 de 242,1 M€, et un résultat net de 16 M€.

Medcost se positionne essentiellement dans des activités complémentaires à celles de la Cegedim, exclusivement sur des activités Internet, où une petite structure peut donner un avantage en termes de réactivité. La position de Medcost n'est donc pas celle d'un concurrent frontal, d'autant moins que Medcost ne vise pas l'activité de prestataire global de services informatiques santé hors Internet, qui est aujourd'hui le cœur de métier de la Cegedim.

La stratégie Internet lancée par Cegedim (un réseau Intranet, Santesurf, accueillant selon Cegedim 25000 médecins pour échanger des informations, et une filiale, N.Y.Consultant, fournisseur d'accès à Internet, de solutions Intranet Web et EDI, d'hébergement de serveurs Web) peut faire apparaître une concurrence avec Medcost sur ces segments puisqu'elle s'adresse à une clientèle commune. Elle confirme l'existence d'un marché où Medcost souhaite s'imposer comme un acteur complémentaire.

Les groupes de recherche clinique (exemples : Quintiles, Parexel, Phoenix...) spécialisés dans la réalisation et l'accompagnement d'essais cliniques pour le compte des laboratoires pharmaceutiques, les CROS sont intéressés par la mise en œuvre

d'essais cliniques sur Internet qui leur permettraient d'accroître leur compétitivité. La plupart ne disposent cependant pas des compétences informatiques nécessaires à l'élaboration et à l'hébergement d'essais cliniques en ligne. Ils sont donc à la recherche de partenaires capables de fournir les compétences nécessaires dans ce domaine.

Les SSII spécialisées dans les services Internet/Intranet

Elles ont une activité comparable à un ou plusieurs métiers de Medcost. Voici quelques exemples significatifs :

- Intégra, introduite au Nouveau Marché de la Bourse de Paris en juin 1999, se présente comme le premier opérateur européen de sites de commerce électronique et de sites Internet complexes (contenant du e-commerce) ; Intégra propose l'hébergement de sites et ses services associés (statistiques, par exemple), et réalise des prestations de conseil et d'ingénierie ; Intégra a annoncé pour 2000 un chiffre d'affaires consolidé de 51,32 M€, pour des pertes de 349 M€, et espère le début des bénéfices pour 2001. Intégra peut donc concurrencer Medcost sur l'hébergement de sites Internet mais ne propose pas de services spécifiques au secteur santé, ni les offres complémentaires de conseil spécialisé sur les stratégies e-business santé, de solutions d'essais cliniques ou de réseaux de soins.
- Fi System, introduite au Nouveau Marché en octobre 1998, se présente comme une "Web agency" : elle fournit un service "clefs en mains" dans le secteur de l'Internet :

1. Conseil en stratégie et organisation
2. Intégration de systèmes
3. Communication (i.e. promotion du site)

Sa clientèle est composée de sociétés souhaitant initier et mener une stratégie Internet, et de sociétés développant une activité de commerce en ligne. Fi System, en 2000, a réalisé 14,8 M€ de chiffre d'affaires pour des pertes de 23,10 M€.

- Valtech, introduite au Nouveau Marché de la Bourse de Paris en avril 1999, s'affiche comme une SSII spécialisée sur l'introduction des nouvelles technologies dans les systèmes d'information, pour des secteurs où ils constituent un avantage stratégique (finance et assurance, télécommunications, informatique...) ; elle occupe ainsi une position clef dans le conseil sur le développement d'applications e-business. Valtech, en 2000, a réalisé 85,8 M€ de chiffre d'affaires pour un résultat net de 0,05 M€.

Valtech et Fi System ne proposent pas de solutions spécifiques au secteur santé telles que les systèmes d'essais cliniques ou de réseaux de soins, mais pourraient concurrencer Medcost sur le développement de sites Internet/Intranet. Cependant ces intervenants ne sont généralement pas spécialisés sur un ou plusieurs secteurs. Et si certains secteurs sont mieux représentés dans leur clientèle, la santé n'en fait pas partie. Il leur est difficile en effet de s'affirmer comme des acteurs significatifs dans le secteur très spécifique de la santé, plus difficile d'accès que les autres. Notons toutefois que Lincoln Systems, SSII française généraliste intervenant dans les domaines de l'informatique décisionnelle et de l'Internet, cherche à pénétrer le marché des essais cliniques sur Internet. Son rapprochement avec la petite CRO Thérapharm Recherches concrétise cette volonté de développer une activité propre dans ce domaine.

Barrières à l'entrée

Le positionnement de Medcost génère beaucoup de partenaires potentiels et peu de concurrents, parce que la fourniture de contenus et services aux professionnels de santé implique une parfaite connaissance du secteur. L'acquisition de cette connaissance est longue et difficile pour les prestataires étrangers au domaine.

Prime au premier entrant

Les phénomènes de "lock-in" offrent une prime au premier entrant et dissuadent les nouveaux venus de développer à nouveau des applications existantes. Par exemple, une fois l'annuaire hospitalier mis en ligne, il est peu probable que de nouveaux opérateurs s'engagent à redévelopper un service équivalent. Ils chercheront plutôt à pouvoir exploiter, sur le mode de l'affiliation, les services existants.

En effet, la "copie" pure et simple de ce type d'application est impossible compte tenu de son architecture dynamique : chaque écran d'informa-

tion est constitué en temps réel par recherche, dans la base de données dynamique, des données précises répondant aux critères choisis par l'internaute. L'ensemble de la base n'est pas accessible directement puisqu'elle est conservée dans un volume privé protégé. Elle ne pourrait être reconstituée que par interrogations successives, méthode longue et fastidieuse qui présente peu d'intérêt pour un pirate.

En outre, il serait possible pour Medcost de démontrer l'antériorité de sa propre base de données grâce à la mémoire des fichiers informatiques et de leur mise à disposition, ce qui constitue un argument juridique en cas de litige sur la propriété des données.

Barrière à l'entrée d'un environnement institutionnel, relationnel, juridique et économique complexe.

Le marché d'opérateur de services médicaux sur le Web comporte de nombreuses barrières à l'entrée. La maîtrise de l'environnement institutionnel, juridique et économique, la connaissance des systèmes de financement, la constitution d'un tissu relationnel ou l'organisation de systèmes de distribution adaptés constituent des tâches complexes et de longue haleine. Elles sont évidemment incompatibles avec le temps du Web, qui impose aux entreprises de développer à toute allure leurs services pour s'imposer.

Les médecins, par exemple, dont la contribution et l'adhésion aux projets d'Internet médical sont indispensables (participation aux réseaux de soins, saisie des dossiers médicaux...), travaillent de façon relativement isolée dans un secteur peu structuré, où les organisations représentatives sont fragmentées. La culture médicale est "confraternelle", et le dialogue avec les médecins est beaucoup plus facile à établir pour des médecins que pour des prestataires informatiques purs.

Plus généralement, dans chaque projet de réseau Internet partagé, les circuits d'information sont complexes et unissent des acteurs nombreux : professionnels de santé avec des modes d'exercice différents (médecine de ville, hôpital public, clinique privé), laboratoires pharmaceutiques, assureurs, opérateurs de télécommunications, éditeurs de logiciels... Ce monde est en pleine mutation et soumis à des contraintes très importantes (maîtrise des dépenses de santé, évaluation de la qualité des soins). Ces contraintes entraînent une implication forte des pouvoirs publics, et la maîtrise de l'information de santé nécessite une parfaite connaissance du contexte législatif (réglementation

de la communication sur les médicaments et des autorisations de mise sur le marché - AMM -, recueil de données obligatoires dans les établissements publics et privés notamment dans le cadre du PMSI, évaluation et accréditation obligatoires).

C'est pourquoi dans la conception d'un réseau de soins "Soubie" (nom du comité qui instaure, dote de subventions et contrôle ces réseaux de soins), en gérant une grande partie des rapports avec l'administration, et en apportant une expertise et des outils sur des questions récurrentes dans la mise en place de ces réseaux, Medcost apporte un service unique, acquis au fil de l'expérience de la société mais aussi construit par les différents parcours de ses collaborateurs. Medcost aide à définir les flux d'informations médicales entre des professionnels disparates et d'avis parfois divergents, et connaît également les solutions informatiques liées à "l'identifiant patient permanent" que doivent utiliser les réseaux. Medcost connaît les démarches à effectuer auprès de la CNIL et de la CNAM, et sait aussi réaliser l'évaluation médico-économique de ces réseaux qui doit obligatoirement être soumise au Comité Soubie.

L'effet dissuasif des courbes d'apprentissage sur le Web médical beaucoup plus longues que sur le reste du Web.

Les métiers du Web médical correspondent à des courbes d'apprentissage spécifique. Il n'est pas possible d'appliquer en santé les recettes qui marchent dans d'autres secteurs d'activités. L'organisation de la production de soins, sa régulation, le fonctionnement des systèmes d'informations médicaux sont spécifiques. Le mode de structuration de l'information médicale, pour ne prendre qu'un exemple, ne peut être appréhendé qu'après de longs travaux de R&D (codage sémantique de l'information, manipulation de protocoles informatiques spéciaux, etc.).

En effet, le langage médical lui-même est inaccessible au profane. Il est constitué d'un vocabulaire spécifique et technique, très chargé de contexte. Il est riche en imprécisions, en synonymies (un ventricule peut être un ventricule cardiaque - cardiologie - ou un ventricule cérébral - neurologie), en acronymes (IVG = insuffisance ventriculaire gauche ou interruption volontaire de grossesse), en termes éponymes (maladie de Barlow qui sera selon les cas un scorbut ou une anomalie d'une valve cardiaque). Le traitement automatique de ces données implique une parfaite maîtrise des concepts et des nombreuses nomenclatures en usage

(Classification Internationale des Maladies, Catalogue des Actes Médicaux, Classification Internationale des Soins Primaires, Classification de Braun, thesaurus du MESH...). Cette maîtrise est d'autant plus importante qu'une erreur dans le contenu des données peut entraîner un risque vital pour le patient, dans le cadre du dossier médical par exemple.

Dans ce domaine complexe l'acculturation est lente. L'atout de Medcost est son équipe multidisciplinaire intégrant plusieurs médecins et des spécialistes du domaine comme des économistes de la santé ou des rédacteurs médicaux, et ses partenariats ou contacts privilégiés déjà établis avec les laboratoires, les organisations médicales représentatives, les établissements hospitaliers, les opérateurs spécialisés gérant les Intranets de santé.

L'effet dissuasif des deux risques spécifiques au secteur santé, inconnus des Web agencies travaillant sur le reste de l'économie : le risque vital, et la criticité de la confidentialité.

 Un fort degré de risque...

Les risques encourus sur le Web médical sont importants pour un opérateur non spécialisé. La manipulation des dossiers médicaux, l'organisation de l'aide à la prescription ou l'orientation dans le système hospitalier sont des missions délicates, qui mettent en jeu la vie du patient et la confidentialité de ses données. Aux Etats-Unis, les pouvoirs publics ont entrepris de labelliser les sites médicaux pour s'assurer que seuls des opérateurs dotés de compétences spécifiques s'adressent aux patients et aux professionnels de santé (ex : label VIPPS, Verified Internet Pharmacy Practice Sites, pour les pharmacies électroniques). Les portails qui souhaiteront exploiter la demande d'informations et de services médicaux préféreront s'associer à des opérateurs spécialisés plutôt que d'encourir des risques démesurés.

Le cas du dossier médical est un bon exemple de la sensibilité des données médicales et de la complexité d'appréhension de leur confidentialité : il appartient au patient mais ne peut actuellement lui être communiqué intégralement sans précaution, tandis que réciproquement le partage d'informations entre soignants ne peut se faire qu'avec l'autorisation du patient. Le traitement de ces informations nécessite donc une parfaite maîtrise des règles éthiques et déontologiques, familières aux médecins, autant que la compréhension de leur contenu.

et un cadre législatif complexe et strict.

La confidentialité n'est pas seulement régie par des règles éthiques et par la déontologie du corps médical, elle s'inscrit également dans un cadre législatif français et européen complexe. D'une part, en France, la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté) contrôle le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978. Cette loi est destinée à protéger les personnes physiques contre l'utilisation de données les concernant et certains articles y sont consacrés spécifiquement aux "traitements automatisés de données nominatives ayant pour fin la recherche dans le domaine de la santé" ou "le traitement des données personnelles de santé à des fins d'évaluation ou d'analyse des activités de soins et de prévention". Cette loi très détaillée est assortie de sanctions pénales. Elle définit les données nominatives dans un sens large (dans certains cas, par exemple de personnes publiques, la donnée d'une maladie ou d'un accident, d'une date, d'un hôpital et d'un âge suffit à les identifier de façon certaine ; or la divulgation de ces données peut porter des préjudices considérables). Cette loi impose notamment le droit d'accès des personnes aux données les concernant, la déclaration des fichiers auprès de la CNIL, la typologie des données

autorisées ou non, des modalités de communication de ces données etc. La maîtrise de l'ensemble des éléments de cette loi nécessite une attention quotidienne exigeante et très organisée, particulièrement fine sur les données de santé, à l'intérieur de la société responsable du traitement informatique des données. Cela rend pénible l'entrée d'un opérateur non spécialisé.

En outre, il existe une Directive 95/46/CE du Parlement Européen et du Conseil du 24 octobre 1995, que la France tarde à traduire dans sa Loi Informatique et Liberté, qui est tout aussi exigeante et détaillée en termes de protection du citoyen européen par rapport au traitement et à la circulation des données à caractère personnel, mais avec des différences d'interprétation par rapport à la loi française sur certains points.

Medcost prend garde au respect maximal de ce cadre législatif. La responsabilité de toute société traitant des données santé est engagée bien plus loin que lors du traitement informatique de données courantes, ou dont la confidentialité est moins critique. Ce cadre légal complexe et contraignant peut être dissuasif.

3.8 ORGANISATION

EQUIPE DIRIGEANTE

Dr. Laurent Alexandre, 41 ans,
Président-Directeur Général

Chirurgien urologue, diplômé de l'IEP Paris et de l'ISA, ancien élève de l'ENA, Laurent Alexandre fut le précurseur de l'Internet médical en France. Il est reconnu dans le secteur santé comme un leader d'opinion alliant une parfaite connaissance du domaine et une vision originale des perspectives offertes par les nouvelles technologies de l'information. Par le passé, il a participé au développement d'une société de recherche clinique (Benefit) et d'un journal professionnel dans le secteur santé (Cliniques).

Dr. Thierry Dispot, 44 ans, Vice-président

Médecin spécialisé en épidémiologie et analyse de données médicales, le Dr. Thierry Dispot a participé à la création de la société. Spécialisé dans l'évaluation sanitaire et médico-économiques, il assume en

outre le développement direct de certaines gammes de produits, dont l'offre hospitalière de la société.

Cédric Tournay, 27 ans, Directeur Général

Diplômé de l'IEP Paris et spécialisé en économie de la santé, Cédric Tournay a rejoint la société à sa création, en 1995.

Christophe Clément, 32 ans, Directeur Général adjoint

Diplômé de l'ESCP, Christophe Clément est titulaire d'un DESS en gestion des télécommunications. Il a rejoint la société en 1995, à sa création.

Didier Beaumelle, 33 ans, Directeur du Développement

Diplômé de l'Institut National d'Agronomie (INAPG) et titulaire d'un DEA de Génie des Procédés, Didier Beaumelle a rejoint la société en 1998. Il s'est spécialisé dans la conduite de projets informatiques lors de ses passages au sein d'EDF et des labora-

toires DHN. Après avoir coordonné la politique de développement informatique et d'hébergement au sein de Medcost, il est aujourd'hui en charge des activités de Recherche et Développement.

Dr. Christine Bouchet, 34 ans,
Directrice Médicale

Médecin, titulaire d'un DEA d'épidémiologie et d'un DESS d'informatique médicale, le Dr. Christine Bouchet est une spécialiste de la gestion de l'information de santé. Formée au CHU de Nancy dans le service du Pr. Kohler (Laboratoire SPI-EAO, département d'information médicale), l'un des plus réputés de France sur ces thèmes, elle a développé une expertise originale associant une parfaite maîtrise des outils (codage de l'information, nomenclatures médicales, etc.), une bonne connaissance du secteur santé (hôpitaux, médecine de ville, laboratoires pharmaceutiques) et une vision originale des applications e- business émergentes.

Marie-Agnès VIDAL, 27 ans, Directrice
des Opérations

Diplômée de l'Institut National des Télécommunications, Marie-Agnès Vidal a rejoint la société en juin 2000, après quatre années chez Andersen Consulting. D'abord directrice de projet, elle coordonne aujourd'hui l'ensemble des équipes opérationnelles de Medcost.

Dr Elie Lobel, 32 ans, Directeur Commercial

Ingénieur de l'Ecole Centrale de Paris, docteur en médecine et titulaire d'une thèse de neurosciences en imagerie médicale par résonance magnétique (Université Paris VI), le Dr. Elie Lobel s'est spécialisé dans les techniques de recueil électronique de données médicales et cliniques. Sa double compétence lui permet d'exploiter pleinement les synergies entre les nouvelles technologies de l'information et la santé.

EFFECTIFS

Medcost comptait 82 collaborateurs au 31 décembre 2000 (78 équivalents temps plein). Les membres de la société sont issus de formations médicales, informatiques et/ou manageriales (Sciences- Po, écoles de commerce).

Sur cet exercice, le taux d'inter-contrat a été très bas (moins de 5 %), mais il s'est dégradé depuis janvier 2001, suite à la réduction de la facturation sur les grands comptes.

Compte tenu du ralentissement économique subi au cours des huit premiers mois d'activité sur l'exercice 2001, Medcost a donc réduit ses effectifs, le plus souvent sans frais (non-renouvellement de

CDD, non-transformation de période d'essai, démissions...) jusqu'à un effectif moyen de 58 personnes en septembre 2001. En sus des personnels de direction, ils se répartissent selon les fonctions suivantes :

- 14 consultants, dont 9 médecins spécialistes de l'informatique hospitalière,
- 6 chefs de projets, assurant la conduite de programmes médico-informatiques pour le compte de tiers,
- 18 informaticiens et développeurs spécialisés dans les technologies Web (développement de bases de données et de middlewares, développement d'applicatifs spécifiques : cryptage, authentification, data warehouse, java, etc.),
- 9 concepteurs Web chargés de l'intégration et du design des sites,
- 4 personnes assurent la gestion de la politique commerciale,
- 4 personnes assurent la gestion administrative.

LA POLITIQUE COMMERCIALE ET LE MARKETING

Medcost gère depuis six ans une base commerciale des clients et prospects de la société : industrie pharmaceutique, assureurs, leaders d'opinion en santé, institutionnels, etc. Cette base comptait 5 500 contacts au 31/12/2000. Au second semestre 2000, Medcost a organisé une nouvelle base commerciale, comportant le profil électronique des contacts (équipement, coordonnées mail, abonnements aux systèmes gérés par Medcost, etc.) ainsi que la structure de leur patientèle, pour faciliter l'inclusion des investigateurs et de leurs patients dans les essais cliniques.

Le développement du chiffre d'affaires de Medcost et la venue de nouveaux clients se sont construits jusqu'ici par le "bouche à oreille" et la notoriété créée par les efforts de promotion décrits ci-après. Une partie des fonds levés à l'introduction en bourse a permis à Medcost de recruter une équipe commerciale pour mieux structurer l'offre et mieux exploiter sa base commerciale.

Medcost a consacré 0,3 M€ à la promotion en 2000 (à comparer à environ 1,5 million de francs en 1999), dont 80 % sont représentés par des coûts salariaux. Ces dépenses recouvrent diverses actions :

- Intervention dans tous les grands événements du secteur (congrès, conférences, séminaires),
- Site Web Medcost.fr et newsletter (3 500 abonnés au 31/12/2000). Le site de la société et la liste de diffusion

associée permettent d'entretenir des relations régulières et privilégiées avec les cibles et les partenaires de Medcost.

- Depuis 1995, Medcost a mis en place une stratégie de formation et d'accompagnement de ses cibles à l'Internet médical. Plus d'un millier de contacts privilégiés ont ainsi bénéficié de cette offre gratuite, la plupart du temps dans le cadre de programmes individuels.

Grâce à ces initiatives, Medcost est reconnu comme le leader de la réflexion et de l'innovation Internet dans le secteur santé, fréquemment cité ou consulté par les professionnels de la santé.

LA VEILLE TECHNOLOGIQUE, MÉDICALE ET CONCURRENTIELLE

Tous les collaborateurs participent aux fonctions de veille de l'entreprise. La nature et le périmètre de leur intervention diffèrent selon leur mission au sein de l'entreprise, mais il peut être estimé qu'ils consacrent 20 % de leur temps de travail à la surveillance des marchés et des technologies (veille et formation professionnelle).

Les études et les divers travaux menés par Medcost, ainsi que les multiples relations nouées avec les acteurs du secteur, lui permettent de rester à la pointe des évolutions du secteur santé, en particulier en matière de e-business. Le site de la société est d'ailleurs reconnu comme le lieu privilégié d'information sur le développement des nouvelles technologies dans le secteur santé.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Medcost n'effectue pas de recherche fondamentale sur les technologies qu'elle utilise. Sa veille professionnelle lui permet d'optimiser cet outil de travail en fonction des avancées technologiques et des besoins des différents projets qu'elle mène.

En revanche, Medcost développe, dans le cadre de l'exercice de son métier, des applications qui sont autofinancées dans un premier temps :

- certains des réseaux de soins, par ex. www.uro-conseil.org pour le service d'urologie/ cancérologie de l'Institut Mutualiste Montsouris, sont développés dans un premier temps par Medcost dans l'objectif de convaincre des partenaires et d'intéresser des prescripteurs à leur financement ;
- certaines prestations Internet sont l'occasion de créer des "briques" de programmes ou de bases de données réutilisables et qui pourront suivant les opportunités être commercialisées : par exemple,

une architecture de dossier médical partagé, un guide des hôpitaux... aucun contrat de Medcost ne stipule l'exclusivité des travaux réalisés sur un thème pour un seul client (pour le droit de propriété sur les données ou les architectures informatiques développées) ;

- dans la même optique, Medcost participe au sein d'un consortium européen à un projet de moteur de recherche multilingue.

Il est assez ardu de dissocier de l'ensemble du chiffre d'affaires le travail réalisé en autofinancement sur ces projets, dans la mesure où :

- d'une part, aucune équipe n'est dédiée à la recherche-développement isolément car elle n'existe qu'en synergie avec les projets de même nature effectués pour le compte des clients ; cet enrichissement de l'offre par autofinancement est intimement lié à la position de meneur sur des marchés émergents ;
- d'autre part, ce travail pour compte propre n'exclut pas d'autres formes de financement ultérieures.

Toutes ces précautions prises, on peut néanmoins évaluer la proportion de temps de travail consacrée à ces développements à 10 % environ.

SOUS-TRAITANCE

Comme opérateur et prestataire de services intégrés, Medcost doit être en mesure de proposer des solutions globales (logique de one-stop shop), tout en respectant la nécessité de concentrer un maximum de ressources internes précieuses (humaines et financières) sur les fonctions et segments de marché où leur qualité fait toute la valeur ajoutée de Medcost. C'est dans respect de cette logique que Medcost a privilégié le recours à des sous-traitants pour les fonctions qui ne relèvent pas de son cœur de métier, comme la fourniture d'accès et, dans une certaine mesure, le design.

Par ailleurs, la fragmentation des métiers de l'Internet et l'évolution rapide des technologies interdisent de fait le repli sur les seules compétences de la société, sans imposer systématiquement le recours à la sous-traitance. Au cas par cas, Medcost utilise les technologies adaptées développées par des éditeurs (Oracle, Microsoft), ou des SSII spécialisées (Edelweb pour les aspects sécurité).

Fourniture d'accès

Medcost utilise en permanence les services de deux fournisseurs d'accès : UUnet et Cegetel. Medcost

a signé avec chacun d'entre eux un contrat renouvelable à l'année comprenant des prestations haut de gamme de sécurisation pour assurer une disponibilité à 100 % 24h/24h des applications Medcost, et notamment pour chacun d'entre eux une liaison (de 2 Mbps pour Uunet, la liaison principale, et de 256 Kbps pour Cegetel, la liaison secondaire) doublée par une ligne de secours localisée sur un site différent.

Cette qualité de prestation est indispensable pour la gestion d'applications santé dont la disponibilité est critique pour la vie des patients.

C'est pourquoi Medcost ne s'appuie pas seulement sur la prestation de chacun des fournisseurs d'accès mais se met en position de garantir la continuité des flux, soit en cas d'interruption du service d'un des fournisseurs d'accès, soit en cas de surcharge, en disposant d'un "routeur" capable d'orienter les flux de façon totalement automatique et sans nécessiter une intervention manuelle, vers l'une ou l'autre des lignes.

Enfin, chez Medcost, l'un des cinq administrateurs actuels du système informatique est dédié à la gestion des flux. Le niveau d'utilisation des capacités de transmission, en particulier, est surveillé heure par heure et ne doit jamais dépasser 50 %.

Design et prestations accessoires

Medcost utilise en permanence les services de quelques professionnels ou agences de design choisis sur devis projet par projet : studios de création multimédia (ex : GLC Design, Fluctuat Studio Web), agences de communication (ex : PR International).

De même, Medcost achète au coup par coup des prestations de numérisation de livres ou de photos, de saisie et d'intégration de données en liste.

PROTECTION JURIDIQUE, MARQUES ET BREVETS

Afin de sécuriser juridiquement le contenu développé (journaux en lignes, bases de données, applications, etc.), Medcost protège ses productions éditoriales et logicielles au titre de la propriété industrielle à quatre niveaux.

D'une part, en gardant la trace de ses travaux, et des données apportées par les différents intervenants de ses projets, Medcost peut se référer au cadre législatif, et notamment à la loi française du 1^{er} juillet 1998 et à la directive 96/9/CE du Parlement Européen et du Conseil, dont elle porte transposition, concernant la protection juridique des bases de données :

- La Directive 96/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 1996 relative à la protection juridique des banques de données, confère un droit "sui generi" sur l'organisation et l'enrichissement de données publiques par le croisement de banques de données internes.

- En outre, l'enrichissement des données brutes via les différentes banques de données de Medcost confère un droit d'auteur sur les données finales (Loi du 11 mars 1957 relative à la propriété industrielle et artistique) : bibliographie, illustrations, commentaires, etc.

D'autre part, les programmes informatiques, les marques ou les noms de domaines, qui appartiennent à la société, sont protégés par une démarche de dépôt auprès des organismes compétents :

- Dépôts des logiciels originaux développés par Medcost à l'agence de protection des programmes (APP/IDDN). Les solutions logicielles suivantes font l'objet d'une protection :

- Suite logicielle Webtrials
- Suite logicielle e-Pharmacies
- Suite logicielle Réseaux de soins

- Une centaine de marques, noms de domaine, éléments graphiques et signes distinctifs déposés à l'INPI ou des organismes concernés (AFNIC, INTERNIC, etc.).

Les marques possédées par Medcost correspondent essentiellement aux noms de domaine des services gérés pour son propre compte (services en production ou en projet) :

- | | |
|--------------|--------------|
| • Medcost | • Medcost |
| • Cybersante | • Mediachats |
| • Hospiguide | • Medlink |
| • Webtrials | • Medifrance |
| • Webling | • Mexwar |
| • Brandlook | • Uroconseil |
| • Xml-health | • Uroadvice |
| • Xml-sante | • Uroconsult |
| • Medicode | • Uropinion |
| | • Etc... |

LES LOCAUX ET LA PLATE-FORME DE DÉVELOPPEMENT ET D'HÉBERGEMENT

Locaux

Medcost est locataire, auprès d'une société tierce sans lien avec elle, de bureaux sis au 33 rue Raffet, 75016 Paris. Ses locaux s'étendent sur six étages et 800 m². Le siège de Medcost abrite la plate-forme de développement et d'hébergement.

Outils

Medcost est amené à utiliser une large gamme d'outils informatiques pour s'adapter aux systèmes d'information de ses clients :

- Studio de développement multimédia : design et création Web (création graphique, HTML, Flash, Java, applications multimédias, etc.)
- Développement informatique : systèmes de gestion de bases de données relationnelles (MSQL, Oracle), logiciels (environnement Windows), applicatifs spécifiques (cryptage, authentification, e-commerce, etc.)
- Sur sa plate-forme de diffusion et d'hébergement, Medcost gère tous les protocoles et applications liés à l'Internet, tels que :

- Serveurs Web (Windows NT/IIS)
- Messageries sécurisées
- Listes de diffusion et forums de discussion
- Serveurs FTP
- Annuaires
- Bases de données (Oracle/MSQL)
- Modules Middleware (ASP, PHP, ISAPI, ODBC)
- Systèmes d'authentification et de cryptage (CPS, SSL, VPN)
- Systèmes de paiement en ligne
- Firewalls

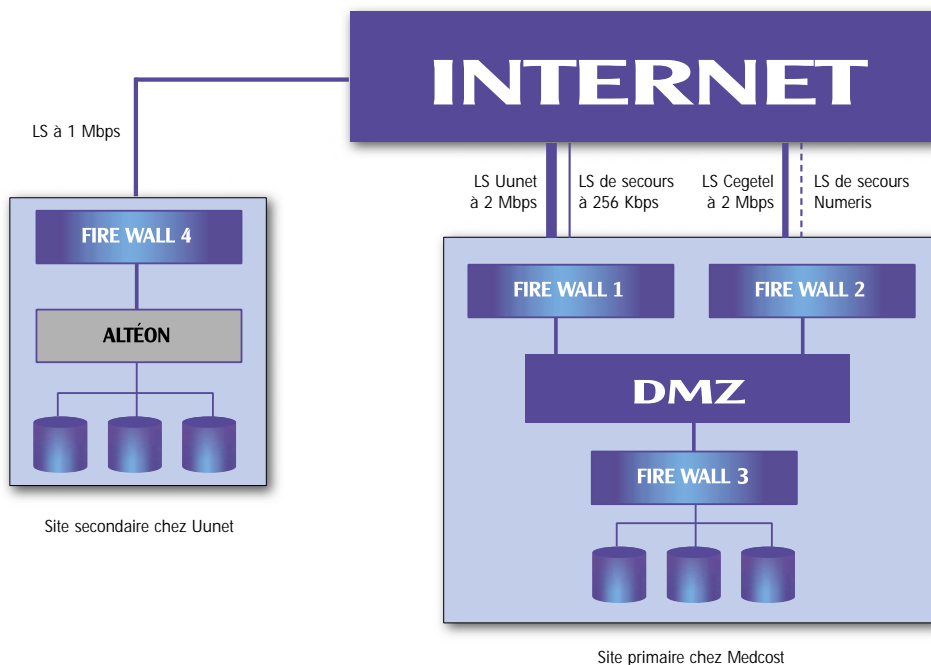
Serveurs

A ce jour, Medcost dispose de 42 serveurs :

- certains sont dédiés à l'hébergement des sites Internet : il s'agit de serveurs Microsoft et Apache
- certains sont dédiés à l'hébergement des bases de données (technologies Microsoft SQL et Oracle)
- d'autres sont dédiés aux services transversaux : "firewalls" (standard des dispositifs de protection des données confidentielles), serveurs de mails ou de DNS (noms de domaines)

Medcost dispose d'une plate-forme de développement et d'hébergement d'applications Internet/Intranet répondant aux spécificités du secteur santé, notamment en termes de sécurisation de la disponibilité à 100 % des données, et en termes de garantie de la confidentialité des données.

En ce qui concerne la sécurisation de la disponibilité des données, toutes les installations sont redondantes, pour offrir une disponibilité, une sécurité et des performances les plus élevées possibles : voir schéma ci-après.



La plate-forme existant chez Medcost, site principal, est dupliquée dans une salle d'hébergement de UUNET, site secondaire, dans le cadre d'une gestion dynamique qui permet une mise à jour en temps réel. La commutation entre ces deux sites est gérée automatiquement par des répartiteurs de charge

(Altéons) qui analysent en permanence la disponibilité des sites webs. En outre, la capacité de la liaison proposée par UUNET sur le site secondaire est adaptable à la demande pour faire face à des flux inattendus :



En ce qui concerne le respect de la confidentialité des données, Medcost dispose de quatre "firewalls", mécanismes de protection des accès au réseau

privé, pour garantir la sécurité logique de sa plate-forme, en cohérence avec sa configuration.

Les facteurs de risques suivants doivent être pris en considération avant l'achat d'actions de la société. Ils sont inhérents aux différents aspects de l'activité de Medcost présentés par ailleurs dans ce prospectus.

RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

Risques liés à la sécurité des données.

Compte tenu de la sensibilité des données manipulées dans le domaine de la santé, la sécurité des données est au cœur du métier et du savoir-faire de Medcost. Sa bonne gestion est la pierre angulaire des relations de confiance que Medcost entretient avec les autorités et avec ses clients.

Aujourd'hui des doutes subsistent dans l'opinion sur la sécurisation des informations générées par le commerce électronique. A fortiori, ce risque peut créer envers la mise en réseau des dossiers médicaux, confidentiels, une méfiance qui ferait obstacle à leur développement. On peut citer en exemple l'émoi soulevé en début de cette année aux Etats-Unis par la vente, par des acteurs de l'Internet santé, de listes d'adresses e-mail assorties de renseignements personnels, à des laboratoires pharmaceutiques.

La gestion de ce risque nécessite l'utilisation de technologies de cryptage et d'authentification fournies sous licence par des sociétés tierces. Medcost utilise trois types de cryptage et réalise toutes les veilles technologiques nécessaires à son maintien au plus haut niveau de sécurisation existant. Aucun incident n'est à déplorer à ce jour. Mais la réputation de Medcost reste toutefois dépendante de l'état de l'art en matière de sécurisation.

La sécurité des données doit être assurée sur trois plans :

1 - Confidentialité des données : la société Medcost déclare tous les fichiers de données sur lesquels elle travaille à la CNIL, avec qui elle a depuis quelques années des relations de confiance. Ces relations conditionnent le droit de Medcost à manipuler les données médicales sur lesquelles repose l'essentiel de ses activités. De la même façon, une fois implantée à Londres et à Bâle, Medcost peut avoir à gérer de nouvelles relations avec les équivalents locaux de la CNIL (d'une

part la Data Protection Commissionner, entré en vigueur au 1^{er} mars 2000 et reprenant le cadre européen, et d'autre part l'EDFB ou Préposé Fédéral à la Protection des Données, fixant le cadre légal et contrôlant son respect dans les commissions équivalentes de chaque canton).

2 - Erreurs et malveillances : ce risque est relativement facile à cerner dans un marché aujourd'hui étroit. Mais prenant de l'ampleur, le marché de l'information santé électronique serait plus attractif pour d'éventuels "hackers" (pirates) qui seraient presque sûrs d'y trouver le dossier d'un leader médiatique. Toutefois ce marché deviendrait également plus complexe, et cette complexité pourrait jouer en faveur d'intervenants reconnus et fiables comme Medcost. La courte histoire du Web mondial tend à prouver que les hackers se perfectionnent au même rythme que les défenses qu'on leur oppose, l'équilibre étant délicat.

3 - Fiabilité et disponibilité des données : la fiabilité des données utilisées et restituées par Medcost, malgré la compétence issue de la spécialisation de Medcost dans le domaine de la santé, dépend des clients ou partenaires sur lesquels Medcost s'appuie. De la même façon, la disponibilité des données dépend du travail des fournisseurs d'accès avec lesquels Medcost travaille.

Medcost prend des précautions pour se prémunir de ce dernier type de risques en doublant systématiquement son infrastructure. En revanche, il ne peut y avoir, compte tenu de l'état embryonnaire de l'utilisation du réseau Internet dans le domaine de la santé, de jurisprudence établie concernant la responsabilité du gestionnaire de dossiers médicaux électroniques, par exemple sur l'exactitude, dans tel dossier médical partagé, des éléments fournis par le radiologue puis utilisés par le chirurgien. Le dossier médical sur Internet est un outil de plus pour l'amélioration de la coordination des soins, et la réactivité du corps médical, mais il ne saurait éliminer l'erreur humaine.

Risques liés au personnel

La haute qualité et la discrétion du personnel sont un atout indispensable pour Medcost, qui ne peut garantir la pérennité de son personnel, quels que soient les éléments de motivation en place.

Il existe une certaine dépendance à l'égard du personnel-clé, qui ne peut être remplacé rapidement. En particulier, Laurent Alexandre joue aujourd'hui un rôle prépondérant dans la représentation de Medcost auprès de la plupart des décideurs du secteur de la santé, dont il est reconnu comme un leader d'opinion. Une bonne part de la croissance du chiffre d'affaires repose sur lui, du moins dans la phase de naissance du marché de l'Internet santé où Medcost assume le rôle du pionnier qui doit faire partager sa vision du marché.

Image de marque

L'ensemble de la stratégie de Medcost est construite sur les relations de confiance avec ses clients, sur sa réputation auprès des professionnels. Le plan de développement repose sur la diffusion et la pérennité de cette image. Il est difficile de prévoir la maîtrise que la société aura de son image de marque dans un environnement aussi sensible que la santé, dans la mesure où elle sera liée à l'image de l'ensemble de l'édifice Internet en termes de sécurisation et de fiabilité. Sur ces aspects, Internet n'a pas à ce jour convaincu une frange suffisante de la population pour écarter tout risque de rejet de cet outil.

Risques liés à la gestion de la croissance

1 - La structure d'activité est en transformation.

Au fil du développement des différents marchés de la santé sur Internet comme les essais cliniques ou les dossiers médicaux, la part de certaines lignes de produits dans le chiffre d'affaires de Medcost peut considérablement évoluer d'une année sur l'autre, et modifier les synergies. Il est d'autant plus difficile d'en prévoir l'impact sur les marges d'exploitation de Medcost. Aujourd'hui, les ratios du compte de résultat sont fortement liés à l'activité de prestation de services Internet/Intranet. Les business models des autres activités sont très différents, et le rythme de leur évolution déterminera de façon évidente la structure du compte de résultat de Medcost, sans aucune garantie ni de calendrier ni d'ampleur. Medcost est susceptible donc, dans son propre intérêt et dans l'intérêt de l'investisseur, d'orienter ses efforts, en fonction des facteurs externes

observés, sur l'activité la plus porteuse à ce moment.

En outre, les paramètres du business model de chaque activité peuvent être modifiés par le mode de construction progressive d'un marché émergent dont seule une petite partie des fondations est aujourd'hui visible. Qui plus est, la croissance de chaque activité en interne peut susciter des modifications de structure imprévues qui modifieront peut-être certains paramètres du plan de développement.

2 - Les besoins techniques vont croître.

L'activité de Medcost, aujourd'hui, est peu capitalistique. Le risque d'engorgement de la plate-forme d'hébergement a été écarté grâce aux investissements réalisés en 2000. Il faut toutefois prendre en compte l'éventualité d'investissements futurs qui dépendront du rythme de la croissance du marché, mais aussi du renouvellement du matériel qui devra suivre les progrès de la technologie notamment en matière de sécurisation des données, des transmissions, des transactions. Ces technologies devenant de plus en plus critiques sur l'Internet au fil de son extension, il n'est pas possible à ce stade de garantir que leurs conditions futures d'utilisation ou les rapports avec les fournisseurs resteront les mêmes que ce qu'ils sont aujourd'hui.

3 - Avec le développement du marché de l'Internet médical, Medcost devra passer d'une activité de start-up sur un marché naissant, à une activité plus industrielle sur un marché mature. La gestion de cette transition sera cruciale à moyen terme pour la pérennité du chiffre d'affaires, de la rentabilité et de la part de marché de Medcost. Elle nécessitera l'embauche et la formation de nouveaux membres du personnel dont il faudra assurer la bonne intégration, et une déclinaison commerciale claire des différentes gammes de produits ou services. Il ne peut être exclu que Medcost éprouve des difficultés à assurer cette transition et qu'un décalage sur les recettes et la situation financière de Medcost se produise.

4 - Il se peut que la croissance de Medcost comporte des acquisitions externes et la création de filiales à l'étranger. Ce mode de développement inclut un risque pour Medcost dans la mesure où la société n'en a pas encore l'expérience.

LES RISQUES LIÉS AU MARCHÉ : DES FACTEURS EXTERNES DE FLUCTUATION DES RÉSULTATS, ÉCHAPPANT AU CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Évolutions technologiques rapides et nouveaux standards

Medcost n'est pas liée à une technologie spécifique, elle en utilise plusieurs en permanence et consacre des moyens à la veille (20% du temps de l'ensemble du personnel). En effet, la croissance potentielle d'Internet et sa situation au carrefour de tous les modes de communication ne permet pas de prévoir quelles techniques prédomineront dans les années à venir. Medcost a les capacités de s'adapter à ces évolutions, mais elles peuvent provoquer des décalages dans la réalisation du plan de développement.

Apparition de nouveaux concurrents et dégradation des conditions de marché

Ce risque est limité par les barrières à l'entrée. Medcost fournit une grande palette de services informatiques haut de gamme à la fois en termes de compatibilité avec le système global de ses clients, et en termes de pertinence et d'adaptation au secteur santé. Cette activité repose inévitablement sur des relations de confiance établies au fil des années, à la fois auprès des autorités incontournables comme la CNIL, et auprès des clients. Il reste toutefois possible, même si c'est à l'échelle de plusieurs années, à d'autres acteurs de bâtir le même édifice, surtout si l'environnement réglementaire, social ou technologique évolue très différemment des attentes de Medcost.

La concurrence peut être attirée, et prendre des parts de marché, notamment en offrant une spécialisation sur certains segments qu'elle maîtrise déjà dans d'autres secteurs (ex. hébergement brut de sites, ou commerce électronique). Elle peut aussi changer les conditions d'exercice du métier de Medcost (tarification, type de services offerts). La réactivité de Medcost pourrait ne pas suffire à compenser une perte de part de marché ou de marge. Au mieux, elle consisterait, en tout état de cause, en la modification de la stratégie et du plan de développement, dans l'objectif d'assurer la pérennité de l'entreprise et de sa rentabilité.

Implication des acteurs du domaine de la santé

Le développement et surtout le financement des services proposés par Medcost repose entièrement sur les prescripteurs possibles de tels services. Medcost a identifié, comme prescripteurs possibles,

les laboratoires pharmaceutiques et les assureurs santé, en s'appuyant sur :

- son expérience de conception et réalisation de services Internet/Intranet pour ces acteurs ;
- l'importance pour ceux-ci de l'externalisation, notamment pour la fonction informatique ;
- les enjeux financiers que peut représenter un médium aussi efficace, que ce soit par rapport à leurs budgets de communication et de distribution, ou pour l'optimisation coût/efficacité des remboursements ;
- l'évolution récente du marché américain.

Cependant, les budgets de la santé en France sont éclatés : les assureurs santé, notamment, n'ont pas le poids qu'ils ont aux États-Unis dans la gestion du remboursement. De même, les laboratoires pharmaceutiques vont devoir découvrir les apports d'Internet, dans un premier temps, sur les plus gros budgets d'essais médicamenteux, ou sur la commercialisation de formules très onéreuses ou très largement diffusées. Les ressources du plan de développement présenté dans ce prospectus dépendent de l'adhésion de ces acteurs, que Medcost devra continuer de convaincre, en démontrant :

- la faisabilité de ses projets,
- leur intérêt à la fois pour la qualité et pour le coût des services de santé,
- et, surtout, l'approbation et la demande des autorités, des autres professionnels de la santé, du public.

À cette fin, Medcost pratique beaucoup de formation gratuite auprès des décideurs du secteur, et se donne souvent l'initiative et les moyens de convaincre les différents intervenants et prescripteurs de ses projets, notamment au travers de ses fonctions de veille et de conseil en économie de la santé, en diffusion pour partie sur le site Medcost.fr.

Medcost bénéficie d'ores et déjà de la confiance de ses clients, donc d'une partie influente du secteur de la santé qui a fait un premier pas vers l'Internet, mais il est impossible de garantir qu'à partir de ce premier pas, les mêmes intervenants, et d'autres, poursuivront dans cette voie prometteuse, et ce au rythme pressenti par Medcost.

Incertitudes légales et réglementaires

- 1 - Les réglementations et la volonté des autorités locales, nationales et européennes influent sur la taille du marché de Medcost et ses conditions d'accès. Les signes encourageants constatés en

la matière ces dernières années n'augurent pas d'éventuels ralentissements ou accélérations à venir, qui dépendront à la fois de volontés politiques, de la sensibilité des opinions et de circonstances accidentelles imprévisibles telles que le piratage d'un dossier médical sensible ou la mauvaise utilisation d'une donnée médicale en ligne.

Medcost limite ce risque en travaillant avec des partenaires non gouvernementaux, et en dehors des marchés soumis à des autorisations législatives ou réglementaires. Les avancées de Medcost, notamment dans le domaine des réseaux de soins, se sont faites indépendamment des incitations gouvernementales.

- 2 - La jurisprudence déterminera jusqu'où la responsabilité de Medcost peut être engagée en cas d'accident lié à la bonne transmission ou au respect de la confidentialité de données médicales. A ce jour Internet, et a fortiori l'Internet médical, ont trop peu d'historique et une trop faible base d'utilisation pour permettre de prévoir les nouveaux problèmes auxquels la communauté médicale, politique, sociale, sera confrontée, et les réponses qu'elle imaginera. Or, des mesures alourdissant les précautions juridiques à prendre pour Medcost pourraient avoir un impact sur la réalisation d'une partie de son plan de développement.

Dépendance du développement et de l'utilisation de l'infrastructure Internet

- 1 - L'utilisation de l'Internet dans le domaine de la Santé pourrait subir un ralentissement en fonction d'éventuels incidents sur la confidentialité provoquant la méfiance des professionnels et du public, voire des sanctions des autorités. Le développement à grande échelle de dossiers médicaux partagés sur Internet va peut-être nécessiter des technologies plus sécurisées.
- 2 - Accès à la bande passante : Medcost s'appuie sur plusieurs fournisseurs d'accès aux réseaux de télécommunications (UNET et Cegetel Entreprises). La bonne transmission des données manipulées ou diffusées par Medcost dépend de leur support. Si en raison de sinistres cet accès n'était pas assuré, cela entraverait la bonne mise à disposition des applications médicales de Medcost, avec des conséquences possiblement dangereuses suivant le laps de temps touché.

AUTRES RISQUES LIÉS AUX CONTREPARTIES DE MEDCOST

Risque client

Medcost est centrée stratégiquement, compte tenu de l'ampleur des projets qu'elle conduit, sur des clients solvables, en particulier les laboratoires pharmaceutiques et les assureurs. Elle a donc très peu de risque client et n'a pas été à ce jour confrontée à des incidents de paiement. La croissance du chiffre d'affaires peut augmenter ce risque, avec toujours cette limite que les projets les plus ambitieux du plan de développement sont financés par une clientèle de grande qualité. Certains projets de grande ampleur pourraient créer une dépendance d'une part significative du chiffre d'affaires de Medcost à l'égard des clients commanditaires ; la répartition équilibrée du portefeuille de Medcost a permis jusqu'à présent de limiter ce risque.

Risque fournisseur

La sous-traitance est utilisée par Medcost essentiellement sur des aspects de son activité qui ne sont pas stratégiques, comme le design ou la fourniture d'accès. La fourniture d'accès à la bande passante reste toutefois un risque majeur de l'utilisation de l'infrastructure Internet. L'importance stratégique de l'accès à Internet peut créer une dépendance de Medcost à l'égard de ses fournisseurs d'accès. Medcost gère ce risque par des relations suivies, avec plusieurs fournisseurs de confiance (UUNET et Cegetel Entreprises).

Risque de taux

Ce risque est quasiment inexistant dans la mesure où Medcost n'a aucun emprunt et aucun placement sur les marchés financiers à ce jour. Cette politique peut toutefois évoluer en fonction des besoins ou des liquidités de Medcost, dans une optique de saine gestion de la trésorerie de l'entreprise.

Risque sur le travail au forfait

Le développement de projets au forfait comporte par définition un risque de dépassement. Medcost s'est doté d'outils de contrôle et de coordination pour limiter ce risque au maximum.

En amont, tout devis est établi en accord avec l'équipe de production et doit être visé par la direction des opérations. Cela permet d'éviter les ventes sous-évaluées.

Les charges de travail de la totalité de l'équipe de production (chefs de projet, développeurs, intégrateurs, graphistes...) font l'objet d'un rapport quotidien d'activité, sur l'Intranet de Medcost, et

permettent de suivre au jour le jour le temps-homme affecté aux différents projets. Le contrôle se fait à trois niveaux :

- le chef de projet suit quotidiennement l'avancée des développements et doit signaler tout dépassement pressenti par rapport au devis initial.
- la directrice des opérations et le directeur des projets réunissent chaque semaine les chefs de projet pour faire un point hebdomadaire d'avancement et allouer par avance les ressources de la semaine à venir.
- une fois par mois, la direction générale examine l'adéquation entre les charges de production et les ventes.

Au final, ces procédures permettent d'assurer la rentabilité de la majeure partie des projets vendus. Quelques dépassements ont pu avoir lieu ; ils ne remettent pas en cause la rentabilité globale de la production au forfait.

Risque de change

Compte tenu des particularités nationales du secteur santé, le marché de Medcost est aujourd'hui exclusivement français. Il est amené au fil des harmonisations internationales à devenir européen à moyen terme, ce qui dans la zone euro ne créera pas de risque de change pour les prochaines années.

Risques juridiques et fiscaux

Medcost a une politique de protection de ses banques de données, de ses programmes, de ses noms de domain. Cependant les outils disponibles pour ce genre de protection sont encore limités.

A la connaissance de la société, il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou de litiges pouvant avoir, ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société Medcost.

3.10 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la connaissance de la société, il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou de litiges pouvant avoir, ou ayant eu dans le passé récent, une incidence

significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société Medcost.

3.11 EVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

Après un exercice 2000 exceptionnel, marqué par un dépassement de ses objectifs initiaux, et un premier trimestre 2001 également favorable, dus à des commandes importantes en développements Internet (activité de Web agency), Medcost a constaté depuis le début de l'exercice 2001 une décélération de sa croissance, due à une conjoncture déprimée et attentiste. Cette décélération s'est aggravée à la rentrée de septembre 2001. Deux facteurs majeurs sont à l'origine de cette révision de perspectives :

- une croissance beaucoup moins forte que prévue dans son activité de web agency ;

➤ un retard dans la généralisation des dossiers médicaux en ligne, projet d'avenir auquel croit fortement Medcost, mais qui attend la mise en œuvre d'un cadre réglementaire pour atteindre son plein développement. Le chiffre d'affaires attendu sur cette activité est très largement reporté dans le temps.

Nous estimons que 2002 sera également commercialement difficile et constituera pour Medcost une année de consolidation et de transition vers un exercice 2003 de reprise de la croissance.

Chiffre d'affaires réalisé au premier trimestre 2001

Medcost a réalisé sur le premier trimestre 2001 un chiffre d'affaires de 2,01 M€ en progression de 124 % par rapport à l'exercice précédent (0,90 M€).

Chiffre d'affaire réalisé au deuxième trimestre 2001

Medcost a réalisé sur le deuxième trimestre 2001 un chiffre d'affaires de 0,99 M€ en léger recul de 4% par rapport à l'exercice précédent (1,03 M€).

Le chiffre d'affaires Medcost au premier semestre s'élève donc à 3 M€, en progression de 55 % par rapport à l'ensemble du premier semestre 2000.

PRÉCÉDENTS PRÉVISIONNELS (RAPPEL DES PRÉVISIONNELS ÉTABLIS LORS DE L'INTRODUCTION EN BOURSE DE MEDCOST - JUIN 2000)

en milliers de francs	rappel 1999	prévu 2000	réalisé 2000	2001 (p)	2002 (p)	2003 (p)
Produits d'exploitation	20 398	31 440	36 073	75 736	139 745	241 231
Charges d'exploitation	17 929	26 392	29 957	60 604	111 713	198 966
Résultat d'exploitation	2 469	5 048	6 116	15 132	28 032	42 265
% des produits d'exploitation	12,1 %	16,1 %	17 %	20,0 %	20,1 %	17,5 %
Produits (charges) financiers nets	-31	756	650	1 069	315	188
Résultat courant avant impôts	2 438	5 804	6 766	16 201	28 347	42 453
% des produits d'exploitation	12,0 %	18,5 %	18,8 %	21,4 %	20,3 %	17,6 %
Participation des salariés	0	0	0	1 431	2 965	5 092
Impôts sur les sociétés	873	2 322	2476	6 480	10 766	15 795
Crédit impôt recherche	654					
Résultat net	2 238	3 482	4 170	8 289	14 615	21 566
% des produits d'exploitation	11,0 %	11,1 %	11,6 %	10,9 %	10,5 %	8,9 %

PRÉVISION DE CHIFFRES D'AFFAIRES (EN MILLIERS DE FRANCS)

en milliers de francs	2001 (e)	2002 (p) TOTAL	2003 (p) TOTAL
Commerce électronique (CA des portails verticaux)	0,0	0,0	0,0
Prestations de services Internet/Intranet	21,7	26,4	44,0
Consulting et gestion de projets	6,7	8,4	15,0
Développements informatiques et intégration de systèmes	12,0	14,0	21,0
Hébergement Internet	2,2	3,0	5,0
Fournitures de contenu et de briques logicielles à des tiers	0,8	1,0	3,0
Essais cliniques en ligne et data management	6,4	7,7	14,2
Organisation de recueils électroniques de données cliniques	5,2	6,7	12,2
Autres recueils de données, analyse et rédaction d'études	1,2	1,0	2,0
Gestion de réseaux de soins et de dossiers médicaux électroniques	2,3	3,5	11,5
Conception et gestion de systèmes d'information pour réseaux de soins	2,0	3,0	6,0
Gestion de services d'accès aux dossiers médicaux électroniques	0,0	0,0	3,8
Consulting et programmes d'évaluation des réseaux	0,3	0,5	1,7
Refacturations	0,7	0,0	0,0
Autres produits	2,1	1,5	1,4
TOTAL PRODUITS	33,2	39,1	71,1

Ces nouvelles prévisions de chiffre d'affaires tiennent compte de l'évolution récente des marchés sur lesquels Medcost évolue :

- report sine die des projets de portails verticaux, dont le chiffre d'affaires attendu a donc été ramené à zéro ;
- tassement de l'activité de web agency en 2001 et 2002, mais reprise prévue en 2003 par l'effet combiné :
 - d'une restriction et d'une rationalisation de l'offre suite aux difficultés conjoncturelles très fortes sur le secteur ;
 - d'une croissance de la demande liée à la reprise économique et à la généralisation du média Internet.
- croissance soutenue de notre offre Webtrials en 2001 (+ 30 %) et en 2002, puis très forte croissance par la généralisation des recueils de données en ligne ;
- tassement de l'activité réseaux de soins et démarrage fortement décalé de la mise en œuvre de dossiers patients en ligne ;
- disparition dès 2002 des produits liés à la refacturation (fin de l'activité d'incubation de portail initiée en 2000) ;
- les autres produits sont essentiellement des en-cours client et des logiciels immobilisés.

COMPTES DE RÉSULTAT PRÉVISIONNELS

en milliers de francs	rappel 1999	prévu 2000	réalisé 2000	2001 (e)	2002 (p)	2003 (p)
Produits d'exploitation	20 398	31 440	36 073	33 200	39 100	71 100
Charges d'exploitation	17 929	26 392	29 957	32 864	37 003	58 310
Résultat d'exploitation	2 469	5 048	6 116	335	2 096	12 789
% des produits d'exploitation	12,1 %	16,1 %	17 %	1,0 %	5,4 %	18,0 %
Produits (charges) financiers nets	-31	756	650	1 200	1 300	1 400
Résultat courant avant impôts	2 438	5 804	6 766	1 535	3 396	14 189
% des produits d'exploitation	12,0 %	18,5 %	18,8 %	4,6 %	8,7 %	20,0 %
Participation des salariés	0	0	0	0	0	1 036
Impôts sur les sociétés	873	2 322	2476	614	1 358	5 675
Crédit impôt recherche	654					
Résultat net	2 238	3 482	4 170	921	2 038	7 477
% des produits d'exploitation	11,0 %	11,1 %	11,6 %	2,8 %	5,2 %	10,5 %

3.12 CALENDRIER DE COMMUNICATION FINANCIÈRE

CLÔTURE DE L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE

Nature de l'information	Date retenue
Résultats semestriels 2001	22 octobre 2001
CA 3 ^{ème} trimestre 2001	15 novembre 2001
CA annuel 2001	11 février 2001
Résultats annuels 2001	16 avril 2001
CA 1 ^{er} trimestre 2002	13 mai 2001
CA semestriel 2002	29 juillet 2001

3.13 CHIFFRES CLÉ

EN MILLIERS D'EUROS

	1999	2000
Chiffre d'affaires	2 732	5 252
Résultat d'exploitation	376	932
Résultat Net	341	636
Résultat Net (en % du CA)	12,5 %	12,1 %
Capitaux propres	854	8 154



RÉSULTATS 2000 ET RÉSULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2001

4.1

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT 2000

4.1.1. RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos statuts, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2000, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MEDCOST, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES.

J'ai également procédé conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 23 mai 2001

Le Commissaire aux Comptes,

Joseph PAUGET

4.1.2. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article 225-38 du Code de commerce.

Paris, le 23 mai 2001

Le Commissaire aux Comptes,

Joseph PAUGET

4.1.3. BILAN ACTIF SUR 12 MOIS (EN FRANCS)

BILAN ACTIF	Brut	Amort.et prov.	31/12/2000 Net	31/12/1999 Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations corporelles				
Frais d'établissement				
Frais recherche et développement	146 789	146 789		48 935
Conces. Brevet et droit simil.	2 606 923	664 738	1 942 185	1 121 148
Avances et acomptes				
Fonds commercial (1)				
Autres immo. Incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. Tech., matériel outil, ind.				
Autres immo. Corporelles	8 142 431	1 963 148	6 179 283	1 623 495
Immob.corporelles en cours	50 000		50 000	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immo.financières	825 857		825 857	104 139
TOTAL (I)	11 772 000	2 774 675	8 997 325	2 897 717
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionn.				
En-cours production de biens	665 867		665 867	733 040
En-cours production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur cdes	5 115		5 115	
Créances d'exploitation (3)				
Clients et comptes rattachés	15 908 401	241 482	15 666 919	7 039 241
Autres créances	1 226 943		1 226 943	751 573
Capital souscr.et appel.non versé				
Valeurs mobilières de placement	36 595 209		36 595 209	
dont actions propres	318 607		318 607	
Disponibilités	355 943		355 943	
Comptes régularisation actif				
Charges constatées d'avance (3)	716 122		716 122	225 942
TOTAL (II)	55 473 600	241 482	55 232 118	8 749 796
Charg.à répartir sur plus.exerc.				
Primes rembours.des oblig.				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	67 245 600	3 016 157	64 229 443	11 647 513

(1) Dont droit au bail.

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

4.1.4. BILAN PASSIF SUR 12 MOIS (EN FRANCS)

BILAN PASSIF	31/12/2000 Net	31/12/1999 Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 6 556 889)	6 556 899	300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	42 082 07	
Ecart de réévaluation		
- Réserves		
- Réserve légale	30 000	30 000
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		400 000
Autres réserves	500 000	2 500 000
Report à nouveau	153 962	135 640
Résultat de l'exercice	4 170 484	2 238 000
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	53 493 419	5 603 640
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		44 610
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		44 610
Dettes (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès établi.de crédit (2)	2 882 230	1 167 813
Emprunts et dettes financières divers (3)	80 454	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 141 767	1 150 613
Dettes fiscales et sociales	5 426 067	3 374 495
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	70 505	294 602
Comptes régularisation passif		
Produits constatés d'avances (1)	135 000	11 740
TOTAL (IV)	10 736 023	5 999 263
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL	64 229 442	11 647 513

(1) Dont à plus d'un an (a)

(1) Dont à moins d'un an (a)

(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

4.1.5. COMPTE DE RÉSULTATS (EN FRANCS)

	31/12/2000 - 12 mois TOTAL	31/12/1999 - 12 mois TOTAL
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Vente de marchandises		62 887
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	34 449 723	17 860 825
Chiffre d'affaires nets	34 449 723	17 923 712
Production stockée	-67 173	677 145
Production immobilisée	786 000	930 000
Subventions d'exploitation	743 543	719 200
Reprises sur prov.et amort.transfert de charges	151 456	74 667
Autres produits	9 612	73 689
TOTAL	36 073 161	20 398 413
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		52 915
Variation de stocks (marchandises)		
Achat de matières premières et autres approvisionnement		
Variation de stocks (matières et autres approvisionnement)		
Autres achats et charges externes (a)	7 723 352	3 812 927
Impôts, taxes et versements assimilés	549 539	351 945
Salaire et traitements	14 161 467	9 316 792
Charges sociales	5 685 658	3 543 070
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 675 358	796 356
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	148 782	23 307
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	12 801	31 969
TOTAL	29 956 957	17 929 281

	31/12/2000 - 12 mois TOTAL	31/12/1999 - 12 mois TOTAL
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	6 116 204	2 469 132
Opérations en commun		
Bénéfice attribué, perte transférée		
Perte supportée, bénéfice transféré		
Produits financiers		
De participations (3)		
Autres valeurs mob., créances d'actif immob.(3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions valeurs mob. de placement		
Produits constatés d'avances (1)	741 446	
TOTAL	741 446	0
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	91 270	30 691
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mob. Placement		
TOTAL	91 270	230 691
2-Résultat financier	650 175	-30 691
3-Résultat courant avant impôts	6 766 379	2 438 441
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	4 754	
Sur opérations en capital	60 474	62 500
Reprises sur provisions et transferts de charges		79 618
TOTAL	65 227	142 118
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	185 053	13 791
Sur opération en capital		62 500
Dotation aux amortissements et aux provisions		46 825
TOTAL	185 053	123 116
4-Résultat exceptionnel	-119 825	19 002
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	2 476 070	219 442
PRODUITS	36 879 835	20 540 531
CHARGES	32 709 351	18 302 532
BÉNÉFICE OU PERTE (PRODUITS-CHARGES)	4 170 484	2 237 999

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

4.1.6. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

(DÉCRET N°83-1020 DU 29-11-198 ARTICLES 7, 21, 24 DÉBUT, 24-1, 24-2 ET 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTABLE DE RESULTAT (PRINCIPAUX EXTRAITS)

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2000 dont le total est de:
64 229 441,64 Francs.

Et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de :
4 170 483,85 Francs.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2000 au 31/12/2000.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Conseil d'Administration.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1 - Immobilisations incorporelles

- Les frais de recherche et de développement correspondent :

- à une étude sur l'environnement normatif européen pour 77 582,70 Francs,
- au développement du langage XML et ses applications en santé pour 69 206,44 Francs, soit un total de 146 789,14 Francs amortis en linéaire sur 3 ans à compter du 1^{er} janvier 1998.

- La production immobilisée concerne deux nouveaux logiciels élaborés par la Société au cours de l'exercice pour un total de 786 000 Francs.

Ils correspondent aux programmes suivants :

- WEBTRIALS : il s'agit d'un outil de recueil de données cliniques sur Internet utilisable par les laboratoires pharmaceutiques et les organisations de recherche clinique dans le cadre de leurs essais thérapeutiques. Le montant immobilisé au titre de l'exercice s'élève à 488 000 Francs.
- MEXWARE : ce logiciel permet aux utilisateurs de consulter et de modifier les dossiers médicaux de leurs patients membres d'un réseau de soins Medcost, sans être connectés, puis de télétransmettre les données en une fois. Le montant immobilisé au titre de l'exercice s'élève à 298 000 Francs.

Ces logiciels seront amortis sur trois ans à compter du 1^{er} janvier 2001.

Les logiciels élaborés au cours de l'exercice 1999 pour un montant total de 930 000 Francs sont amortis sur trois ans à partir du 1^{er} janvier 2000.

Les logiciels acquis sont amortis en linéaire sur un et trois ans.

2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Installations générales, agencements divers	10 ans
- Matériel de bureau informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	5 ans

3 - En-cours de production

Les en-cours de production sont valorisés à partir :

- des états d'avancement des travaux établis par les responsables de projet,
- et des comptes rendus d'activité quotidiens des collaborateurs de la société.

Les jours homme enregistrés dans les comptes rendus d'activité, non facturés aux clients au 31 décembre 2000, sont valorisés à partir du prix de vente diminué d'une marge estimée à 32 % et identique à celle utilisée l'exercice précédent.

4 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5 - Capitaux propres

Les frais d'introduction en bourse ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant net d'impôt de 2 841 785 Francs.

La prime d'émission d'un montant initial de 44 923 858 Francs s'élève ainsi au 31 décembre 2000 à 42 082 074 Francs.

6 - Compte de résultat

Le poste impôt sur les sociétés d'un montant de 2 476 070 Francs concerne :

- l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2000, soit 830 830 Francs,
- l'économie d'impôt réalisée au titre de la déductibilité des coûts d'introduction en bourse, soit 1 645 240 Francs.

Ce traitement comptable a été effectué conformément à l'avis n°2000-D du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité du 21 décembre 2000.

7 - Ventilation par activité du chiffre d'affaires

	2000	1999
Services Internet et Intranet	24 688 023 F	10 232 458 F
Essais cliniques en ligne et data management	4 947 129 F	4 412 001 F
Réseaux de soins	3 570 511 F	2 855 509 F
Formation et prestations diverses	47 000 F	205 961 F
Refacturations de frais franc pour franc	1 197 060 F	154 896 F
Total	34 449 723 F	17 860 825 F

8 - Subventions d'exploitation

Ce poste concerne pour un montant de 627 543 Francs le cofinancement par la Commission européenne d'un projet qui a pour objectif le développement d'un moteur de recherche médical multilingue sur une période de deux ans.

Le montant comptabilisé correspond aux dépenses engagés et subventionnées au cours de l'exercice.

9 - Charges exceptionnelles

Ce poste comprend principalement des indemnités transactionnelles de licenciements pour un montant de 175 000 Francs.

10 - Indemnités de départ à la retraite

Compte tenu de la création récente de la société et de la jeunesse de son personnel, aucune provision pour retraite n'a été constatée.

11 - Engagements hors bilan

La société MEDCOST a nanti des SICAV pour un montant de 1 200 000 Francs auprès du Crédit du Nord en contrepartie de la caution bancaire d'un montant équivalent, consentie par ce dernier au profit du bailleur des locaux loués par la société MEDCOST à PARIS 16^{ème} 2-4 rue René Bazin à compter du 1^{er} octobre 2000.

12 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas donnée car elle n'est pas significative au regard de la situation patrimoniale et financière de l'entreprise.

13 - Autres informations

Inventaires des valeurs mobilières	
Actions propre	318 607
SICAV (1)	35 082 584
SICAV nanties (1)	1 194 007
Total	36 595 198

(1) Les plus-values latentes sur les SICAV au 31/12/2000 s'élèvent à 43 289 Francs.

La société MEDCOST a conclu avec la Société de Bourse Gilbert DUPONT et un actionnaire principal un contrat de tenue de marché ayant pour objet l'optimisation de l'activité du titre MEDCOST sur le Nouveau Marché.

La répartition de ce contrat d'une durée de trois ans est d'un tiers par participant.

Les opérations réalisées au cours de l'exercice ont été les suivantes : voir tableau ci-après.

OPÉRATIONS RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Opérations	Total	Quote-part MEDCOST
Achats titres MEDCOST	66 801 titres	22 267 titres
Ventes titres MEDCOST	60 318 titres	20 106 titres
Titres détenus au 31/12/00	14 078 titres	4 693 titres
VALEUR D'ACQUISITION DES TITRES		
Détenus au 31/12/00	744 305 Francs	248 102 Francs
VALEUR D'ACQUISITION DES TITRES		
Au 31/12/00	728 025 Francs	242 692 Francs
Produits de cession	181 421 Francs	60 474 Francs

La quote-part de résultat sur produits de cession de la société MEDCOST d'un montant de 60 474 Francs a été comptabilisée en Produits Exceptionnels.

La société détient également au 31 décembre 2000, 1500 titres MEDCOST qu'elle a acquis sur le Nouveau Marché pour un montant de 70 505 Francs. La valeur de ces titres au 31 décembre 2000 s'élève à 77 570 Francs (2).

(2) cours moyen de bourse du mois de décembre 2000.

4.1.7. IMMOBILISATIONS

CADRE A		VALEUR BRUTE début d'exercice	AUGMENTATIONS	
			réévaluations	acquisitions
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT, RECH.ET DÉV.	TOTA L I	146 789		
AUTRES POSTES IMMOB.INCORPORELLES	TOTAL II	1 490 532		1 323 069
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol autrui				
Installation générales, agenc.et aménag.construc.		217 992		1 002 283
Installation tech.matérielet outillages industriels				
Installations générales, agencements, aménag.divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique mobilier		2 503 402		4 677 896
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				50 000
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TOTAL III	2 721 394		5 730 179
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		104 139		721 718
Immobilisations financières	Total IV	104 139		721 718
TOTAL GÉNÉRAL	(I+II+III+IV)	4 462 854		7 774 966

CADRE B		DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE fin exercice	RÉÉVAL. valeurs d'origine
		Par virements	Par cessions		
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT, RECH.ET DÉV.	TOTAL I			146 789	
AUTRES POSTES IMMOB.INCORPORELLES	TOTAL II		206 679	2 606 923	
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol autrui					
Installation générales, agenc.et aménag.construc.					
Installation tech.matérielet outillages industriels					
Installations générales, agencements, aménag.divers				1 220 275	
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique mobilier			259 141	6 922 156	
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours				50 000	
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TOTAL III		259 141	8 192 431	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières				825 857	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	TOTAL IV			825 857	
TOTAL GÉNÉRAL	(I+II+III+IV)		465 820	11 772 000	

4.1.8. AMORTISSEMENTS

CADRE A		SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables		Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions Sorties/Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
FRAIS D'ÉTABLIS.RECH.ET DÉVEL.	TOTAL I	97 855	48 935		146 789
AUTRES POSTES IMMOBILISATIONS INCORP.	TOTAL II	369 384	502 033	206 679	664 738
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Instal.général.agence et aménag.const.					
Instal.techn.matér.et outil.industriel					
Autres immobilisations corporelles					
Instal.général.agenc.aménag.divers		27 608	48 386		75 994
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informat.mobil		1 070 290	1 076 005	259 141	1 887 154
Emballage récupérable et divers					
TOTAL III	1 097 898	1 124 391	259 141	1 963 148	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	1 565 137	1 675 359	465 820	2 774 675	

CADRE B : VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		CADRE C : PROV.AMORT.DÉROG				
Immobilisations amortissables		Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles						
FRAIS D'ÉTABLIS.RECH.ET DÉVEL.	TOTAL I	48 935				
AUTRES IMMOB.INCORPORELLES	TOTAL II	502 033				
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Sur sol propre						
Sur sol d'autrui						
Instal.général.agence et aménag.const.						
Instal.techn.matér.et outil.industriel						
Autres immobilisations corporelles						
Instal.général.agenc.aménag.divers		48 386				
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informat.mobil		1 076 005				
Emballage récupérable et divers						
TOTAL III		1 076 005				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		1 675 359				

4.1.9. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Prov.reconst.gisem;miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour fluctuaion des cours				
Amortissements dérogatoires				
Prov.fisc.impl.étranger avant 1.1.1992				
Prov.fisc.impl.étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges				
Prov.pour garanties données clients				
Prov.pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour perte de change				
Prov.pour pensions et oblig.similaires				
Provisions pour impôts				
Prov.pour renouvellement des immob.				
Provisions pour grosses réparations				
Prov.pour charge social et fiscale sur congés				
Autres prov.pour risques et charges	44610		44 610	
TOTAL II	44 610		44 610	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Titres de participation				
Autres immobilisations financières				
Stock et en-cours				
Comptes clients	92 700	148 782		241 482
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III	92 700	148 782	0	241 482
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	137 310	148 782	44 610	241 482
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		148 782	44 610	
- financières				
- exceptionnelles				

4.1.10. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

CADRE A : ETAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Prêts (1)(2)			
Autres immobilisations financières	825 857		825 857
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	289 279	289 279	
Autres créances clients	15 619 121	15 619 121	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	71 143	71 143	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 037 261	1 037 261	
Impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associé (2)			
Débiteurs divers	118 539	118 539	
TOTAUX	18 677 322	17 851 465	825 857
(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consenties aux associés			

CADRE B : ETAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convert. (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp.aup.étab.crédit à plus d'un an maxi.	2 882 230	2 882 230		
Emp.aup.étab.crédit à plus d'un an				
Emp.dettes financ.divers (1)(2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 141 767	2 141 767		
Personnel et comptes rattachés	725 432	725 432		
Sécurité soc.,autres organismes sociaux	1 658 433	1 658 433		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	2 948 921	2 948 921		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes assimilées	93 280	93 280		
Dettes sur immob.et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	80 454	80 454		
Autres dettes	70 505	70 505		
Dettes représtitres empruntés				
Produits constatés d'avance	135 000	135 000		
TOTAUX	10 736 022	10 736 022		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	87 003			
(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés				

4.1.11. DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

	31/12/2000	31/12/1999
Créances clients et comptes rattachés		
Clients factures à établir	105 736	119 310
TOTAL	105 736	119 310
Autres créances		
Avoir à recevoir		
Divers produits à recevoir	61 983	92 653
TOTAL	61 983	92 653
Total chapitre	167 719	211 963
TOTAL GENERAL	167 719	211 963

4.1.12. DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

	31/12/2000	31/12/1999
Emprunts et dettes auprès.étab.crédit		
Intérêts courus		
TOTAL		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs fact. non parvenues	493 478	379 056
TOTAL	493 478	379 056
Dettes fiscales et sociales		
Dettes provision pour congés	630 116	416 178
Personnel autres charges à payer		103 400
Personnel frais	87 325	21 769
Charges soc.sur congés payés	281 032	166 055
Charg.soc.sur ch.pers.à payer		41 360
Organic	37 059	18 927
Taxe apprentissage	64 628	42 441
Formation continue	51 559	29 228
Autres charges à payer	124 216	30 100
TOTAL	1 275 935	869 458
Autres dettes		
Avoir à établir	0	294 602
TOTAL	1 275 935	869 458
Total chapitre	1 769 413	1 543 116
TOTAL GENERAL	1 769 413	1 543 116

4.1.13. PRODUITS ET CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE

	31/12/2000	31/12/1999
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
Produits d'exploitation	135 000	11 740
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	135 000	11 740
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		
Charges d'exploitation	716 122	225 942
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	716 122	225 942

4.1.14. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers de francs		Exercice 2000
A		
1.	Capitaux propres à la clôture de l'exercice 1999 avant affectations	3 366
2.	Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	2 238
3.	Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2000	5 604
B		
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice 2000		
1.	Variation du capital	
2.	Variation des autres postes	
C		5 604
C (=A3+B) CAPITAUX PROPRES À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE APRÈS APPORTS RÉTROACTIFS		
D		
VARIATION EN COURS D'EXERCICE		
1.	Variations du capital	6 257
2.	Variations des primes, réserves, report à nouveau	37 462
3.	Variations des "provisions" relevant des capitaux propres	
4.	Contreparties de réévaluations	
5.	Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	
6.	Autres variations	
E		49 323
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2000 avant AGO (=C+ ou - D)		
F		43 719
VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE (E-C)		
G		46 561
Dont : variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice		
H		
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE (F-G)		
		-2 842

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure, soit -2.842 KF, correspond à l'imputation des frais d'introduction en bourse nets d'impôt sur les sociétés sur la prime d'émission.

4.1.15. VARIATION DE LA TRÉSORERIE

	31/12/2000	31/12/1999
I- OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net comptable	4 170	2 238
+ Dotations aux amortissements et provisions	1 824	866
- Reprises sur amortissements et provisions	45	84
- Subventions d'invest.inscrites au compte de résultat		
- Moins values et plus values sur cessions d'actif		
+ Dotations de l'exercice en crédit bail		
Capacité d'autofinancement	5 950	3 020
- Variation des stocks	-67	677
- Variation des décalages de trésorerie	6 805	1 978
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION : A	-788	365
II- OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		
- acquisitions d'immobilisations incorporelles	1 323	1 068
- acquisitions d'immobilisations corporelles	5 730	1 122
- acquisitions d'immobilisations financières	722	68
- quote-part de l'exercice en crédit-bail		
- augmentation des charges à répartir		
+ produits de cession des actifs		63
- variation des décalages de trésorerie		
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS : B	-7 775	-2 195
III- OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
+ Augmentation de capital	43 719	
- Réduction de capital		
- Distributions de dividendes - prélèvements de l'exploitant		
+ Nouveaux emprunts	80	
- Remboursements d'emprunts	87	80
+ Avances reçues des tiers		
- Avances remboursés aux tiers		
- Variation du capital souscrit non appelé		
- Variation du capital souscrit, appelé, non versé		
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT : C	43 713	-80
VARIATION DE TRÉSORERIE = A + B + C	35 150	-1 911
Trésorerie à l'ouverture = D	-1 081	830
Trésorerie à la clôture = A + B + C + D	34 069	-1 081

4.1.16. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(DÉCRET N°67-236 DU 23 MARS 1967)

EN FRANCS	31/12/96	31/12/97	31/12/98	31/12/99	31/12/00
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	300 000	300 000	300 000	300 000	6 556 899
Nombre d'actions ordinaires	3 000	3 000	3 000	3 000	3 998 371
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPÉRATIONS ET RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires H.T.	4 234 952	10 213 445	16 548 296	17 923 713	34 449 723
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	603 268	1 605 631	2 748 197	3 239 705	8 426 085
Impôts sur les bénéfices	221 994	330 100	548 863	219 442	2 746 070
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	386 635	891 232	1 500 199	2 238 000	4 170 484
Résultat distribué					
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	127	425	733	1 007	1
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	129	297	500	746	1
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	11	15	32	44	59
Montant de la masse salariale	1 700 750	4 025 325	7 305 211	9 316 792	14 161 467
Montant des sommes versées aux avantages sociaux (Sécurité sociale et œuvres sociales)	660 352	1 839 299	3 161 749	3 543 070	5 685 658

4.1.17. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL AU 31 DÉCEMBRE 2000

BENEFICE COMPTABLE 4.170.484		<u>DÉDUCTIONS</u>	
		- Organic 1999	18 927
<u>RÉINTÉGRATIONS</u>		- Autres déductions :	
- Taxe sur les voitures particulières	7 550	• Frais d'introduction en bourse	4 487 025
- Provisions et charges à payer :			- 4 505 952
• Organic 2000	37 059		
• Effort construction	27 499	RÉSULTAT FISCAL	2 265 .909
- Contraventions	9 910		
- Impôt sur les sociétés	830 830	<u>CALCUL DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</u>	
- Impôt sociétés sur frais d'introduction en bourse	1 645 240	- 2.265.900 * 33 1/3 %	755 300
- Ecart de valeur liquidative sur OPCVM	43 289	Contribution additionnelle 10%	75 530
			830 830
	+ 2 601 377		

4.1.18. RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 28 JUIN 2001

Chers Actionnaires,

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, à l'effet de :

- vous rendre compte de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 DÉCEMBRE 2000 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice,
- donner pouvoirs au Conseil d'administration en vue de procéder au rachat d'actions de la Société,
- donner pouvoirs au Conseil d'administration de consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société.

Tout d'abord, nous tenons à vous rappeler l'événement important intervenu au cours de l'exercice 2000, savoir l'introduction des titres de la Société au Nouveau Marché de la Bourse de Paris le 9 juin 2000.

Evolution de l'activité de MEDCOST

MEDCOST continue à développer une offre globale de services principalement dans le secteur B to B de la santé visant trois principaux métiers (consulting, web agency, SSII).

Elle a conçu et développé plusieurs portails pendant l'exercice 2000, dans le domaine de la santé (Doctissimo, Vivre Cent ans) et hors santé (Caradisiac).

Compte tenu de ces secteurs à fort potentiel, le chiffre d'affaires a progressé ainsi que vous pourrez le constater dans le tableau ci-après.

Résultats de l'exercice 2000 (exprimés en Francs)

Les comptes de l'exercice 2000 ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation que pour l'exercice précédent.

Le tableau synoptique suivant fait apparaître l'évolution comparative d'un exercice à l'autre des chiffres et des postes les plus significatifs du compte de résultat :

	Exercice clos le 31 décembre 2000	Exercice précédent	Evolution en%
Chiffre d'affaires net (1)	34 449 723	17 923 713	92,20
Production immobilisée (2)	786 000	930 000	- 15,48
Subventions d'exploitation (3)	743 543	719 200	3,38
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	36 073 161	20 398 413	76,84
Autres achats & charges externes	7 723 352	3 812 927	102,56
Frais de personnel	19 847 125	12 859 862	54,33
Dotations aux amortissements	1 675 358	796 356	110,38
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	29 956 958	17 929 282	67,08
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 116 204	2 469 131	147,71
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (4)	741 446	-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	91 270	30 691	197,38
RESULTAT FINANCIER	650 175	- 30 691	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	6 766 379	2 438 440	177,49
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	65 227	142 118	- 54,10
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	185 053	123 116	50,31
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 119 825	19 002	-
Impôts sur les bénéfices (5)	2 476 070	219 442	1 028,35
RESULTAT NET COMPTABLE	4 170 484	2 238 000	86,35

(1) la ventilation du chiffre d'affaires par activité s'établit comme suit :

- services internet et intranet :	24 688 023 F
- essais cliniques en ligne et data management :	4 947 129 F
- réseaux de soins :	3 570 511 F
- formation et prestations diverses :	47 000 F
- refacturation de frais :	1 197 060 F
Total	34 449 723 F

(2) cette production immobilisée concerne deux nouveaux logiciels élaborés par la Société pour lesquels des renseignements vous sont donnés ci-après.

(3) ce poste concerne pour un montant de 627 543 F le cofinancement par la Commission Européenne d'un projet ayant pour objectif le développement d'un moteur de recherche médical multilingue sur une période de deux ans ; le montant comptabilisé correspond aux dépenses engagées et subventionnées au cours de l'exercice.

(4) il s'agit de produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

(5) ce poste concerne :

- l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2000, soit 830 830 F,
- l'économie d'impôt réalisée au titre de la déductibilité des coûts d'introduction en bourse, soit 1 645 240 F.

Par ailleurs, les plus-values latentes sur les SICAV détenues par votre Société s'élèvent à 43 289 F au 31 décembre 2000.

Enfin, nous vous précisons que les frais d'introduction en bourse ont été imputés sur la prime d'émission versée au titre des différentes augmentations de capital réalisées au cours de l'exercice 2000, pour un montant net d'impôt de 2 841 785 F.

La prime d'émission d'un montant initial de 44 923 858 F s'élève ainsi au 31 décembre 2000 à 42 082 074 F.

Nous pensons que vous voudrez bien approuver les comptes tels qu'ils viennent de vous être présentés et nous vous demandons de donner, en conséquence, quitus aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice écoulé.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement engagés par votre Société correspondent :

- à une étude sur l'environnement normatif Européen pour 77 583 F,
 - au développement du langage XML et ses applications en santé pour 69 206 F,
- soit un total de 146 789 F amortis en linéaire sur 3 ans à compter du 1^{er} janvier 1998.

Par ailleurs, ainsi que nous vous l'avons indiqué ci-avant, votre Société a élaboré deux nouveaux logiciels au cours de l'exercice 2000 pour un total de 786 000 F ; ils correspondent aux programmes suivants :

- WEBTRIALS : il s'agit d'un outil de recueil de données cliniques sur Internet utilisable par les laboratoires pharmaceutiques et les organisations de recherche clinique dans le cadre de leurs essais thérapeutiques ; le montant immobilisé au titre de l'exercice s'élève à 488 000 F ;
- MEXWARE : ce logiciel permet aux utilisateurs de consulter et de modifier les dossiers médicaux de leurs patients membres d'un réseau de soins Medcost, sans être connectés, puis de télétransmettre les données en une seule fois ; le montant immobilisé au titre de l'exercice s'élève à 298 000 F.

Ces logiciels seront amortis sur trois ans à compter du 1^{er} janvier 2001, étant rappelé que ceux élaborés au cours de l'exercice 1999 sont amortis sur une même période à partir du 1^{er} janvier 2000.

Les logiciels acquis sont amortis en linéaire sur un an et trois ans.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Perspectives 2001 pour MEDCOST

En 2001, Medcost s'affirmera en intervenant de référence sur le marché de l'e-santé.

Medcost devrait poursuivre sa croissance très soutenue sur les marchés de la santé et du bien-être. Opérateur de l'e-santé, Medcost réaffirme son intention de procéder en 2001 à une opération lui permettant de se déployer en direction des activités de services à haute valeur ajoutée dans le secteur de la santé.

Une telle opération renforcerait sa position d'intervenant de référence sur ses marchés.

Enfin, nous vous rappelons que MEDCOST ne possède aucune filiale et ne détient aucune participation dans une société.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous rappelons que l'exercice 2000 de votre Société s'est traduit par un bénéfice de 4 170 484 F.

A la suite des différentes augmentations de capital réalisées au cours de l'exercice 2000, il y a lieu d'affecter à la Réserve Légale la dotation obligatoire de 5 %.

Outre cette dotation, nous vous proposons de doter la Réserve Légale d'une somme complémentaire afin de la porter à 10 % du capital social : cette Réserve atteindrait ainsi son maximum.

Le bénéfice distribuable se déterminerait donc de la façon suivante :

BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	4 170 484 F
- dotation obligatoire à la Réserve Légale de 5 % F	208 524
- dotation complémentaire	<u>417 166 F</u>
Total à la Réserve Légale	625 690 F
BÉNÉFICE APRÈS DOTATION À LA RÉSERVE LÉGALE	3 544 794 F
auquel il convient d'ajouter le Report à Nouveau crédeur figurant au bilan, soit	<u>153 962 F</u>
BÉNÉFICE DISTRIBUTABLE	3 698 756 F
Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice de la façon suivante :	
- Aux Autres Réserves	2 000 000 F
- Au Report à Nouveau	1 698 756 F
TOTAL EGAL AU BÉNÉFICE DISTRIBUTABLE	<u>3 698 756 F</u>

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois précédents exercices sociaux.

Enfin, si vous adoptez l'affectation qui vous est proposée, les capitaux propres s'élèveront à 53 493 419 F.

Nomination d'un Administrateur

Nous vous signalons que le mandat de l'un de vos Administrateurs : Madame Nicole ALEXANDRE arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Madame Nicole ALEXANDRE a informé votre Société qu'elle ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat.

En son remplacement, nous vous remercions de bien vouloir nommer Monsieur Alexandre, Anthony BOUCHEROT, demeurant à PARIS 11^{ème} (75011) rue de la Folie-Méricourt n° 92, en qualité d'Administrateur, pour une durée de six années qui viendrait à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue en 2007.

Renouvellement des fonctions du Commissaire aux comptes titulaire

Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant

Nous vous signalons que les fonctions de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Joseph PAUGET et celles de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jean-Jacques LELONG arrivent à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Nous vous remercions de bien vouloir :

- 1 - renouveler les fonctions de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Joseph PAUGET pour une durée de six exercices qui viendrait à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue en 2007 ;
- 2 - nommer Monsieur Jean-René ANGELOGLOU, Membre de la Compagnie Régionale de Paris, exerçant à PARIS 8^{ème} (75008) rue de Téhéran n° 22, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques LELONG.

Monsieur Jean-René ANGELOGLOU exercerait ses fonctions en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès de Monsieur Joseph PAUGET, Commissaire aux comptes titulaire.

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder au rachat d'actions de la Société

Nous vous rappelons qu'aux termes de votre Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 5 avril 2000, votre Conseil d'administration a été autorisé à acheter un maximum de 5 % du capital de la Société ; cette autorisation ayant été conférée pour une durée de 18 mois.

Conformément à l'article L. 225-211 du Code de Commerce, nous vous informons que votre Conseil d'administration, dans le cadre du programme de rachat d'actions visé à l'article L. 225-209 du Code de Commerce et dans le but de régulariser le cours de bourse, a acheté sur le Marché 1 500 titres MEDCOST pour un montant de 70 505 F (au cours de bourse de 7,14 €), représentant une fraction de 0,04 % du capital social. La valeur de ces titres au 31 décembre 2000 s'élève à 77 570 F (*) ; la valeur nominale des 1 500 titres étant de 375 € et les frais de négociation s'y rapportant de 32,13 €.

(*) Cours moyen de bourse du mois de décembre 2000 : 78837 €.

Conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, nous vous demandons de bien vouloir renouveler les pouvoirs à votre Conseil d'administration à l'effet de procéder au rachat d'actions de la Société, savoir :

- autoriser votre Conseil d'administration à acheter un maximum de 5 % du capital, soit 199 918 actions ;
- fixer le prix maximum d'achat par action à 790 €, hors frais et commissions, ou la contre-valeur de ce montant à la même date en toute monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies ;
- fixer le prix minimum de vente à 3,95 €, hors frais et commissions, ou la contre-valeur de ce montant à la même date en toute monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies ;
- déléguer tous pouvoirs à votre Conseil d'administration à l'effet :
 - d'intervenir sur le marché à des fins dérégularisation des cours des actions de la Société par intervention systématique en contre tendance sur le marché,
 - de procéder à l'achat et à la vente d'actions en fonction des opportunités de marché,
 - de disposer d'actions devant être utilisées dans le cadre de la mise en œuvre de programmes d'achat d'actions destinés aux salariés ou mandataires sociaux,
 - de disposer d'actions destinées à être remises dans le cadre d'une acquisition ou d'un échange,

ainsi que de procéder à l'achat, à la cession et au transfert des actions par tout moyen – à l'exception de l'utilisation de produits dérivés - y compris de gré à gré ou par voie d'acquisition de blocs de titres en tout ou partie, en une ou plusieurs fois ;

- déléguer à votre Conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;
- conférer tous pouvoirs à votre Conseil d'administration, avec faculté d'en déléguer la réalisation à son Président, pour préciser, si nécessaire, les termes de la présente autorisation, en décider et en effectuer la mise en œuvre, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de la Commission des Opérations de Bourse, du Conseil des Marchés Financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Cette autorisation expirerait à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001 et au plus tard dans DIX-HUIT (18) mois à compter de la présente assemblée, soit le 27 décembre 2002. Elle se substituerait, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 5 avril 2000.

Nous vous remercions de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont proposées qui sont de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales qui possédaient au 31 décembre 2000 un nombre d'actions de la Société correspondant à l'un des seuils prévus par l'article L. 233-13 du Code de Commerce :

EXERCICE 2000	% du capital	% droits de vote
Monsieur Laurent Alexandre	>50	>50
Auto-détention : MEDCOST	0,34	0
Modification intervenue au cours de l'exercice :	Monsieur Laurent ALEXANDRE a franchi à la baisse le seuil de 66,66 % du capital et des droits de vote.	

Participation des salariés au capital social

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2000, les salariés ne détenaient, au sens de l'article L.225-177 et suivants, aucune action de la Société.

Sur un autre plan, nous vous rappelons qu'aux termes de votre Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2000, vous avez autorisé votre Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel ou dirigeants ou de certains d'entre eux de la Société et des sociétés liées à la Société, des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société, le nombre total des options ouvertes au titre de la présente autorisation ne pouvant donner droit à plus de 160 000 actions de 25 Centièmes de nominal.

Nous vous informons que votre Conseil d'administration a consenti au bénéfice de membres du personnel et/ou dirigeants de la Société, 160 000 options donnant droit à la souscription de 160 000 actions nouvelles de 25 Centièmes de nominal, nombre conforme à l'autorisation conférée et rappelée ci-dessus.

Cette opération s'est réalisée en deux étapes, l'une en juin 2000 et l'autre en février 2001, savoir :

- 1 - aux termes d'une réunion en date du 9 juin 2000, votre Conseil d'administration a décidé de consentir un total de 60 000 options donnant droit à la souscription de 60 000 actions nouvelles de 25 Centimes de valeur nominale chacune [soit environ 1,50 % du capital social existant à la date de ce jour] et d'attribuer la totalité desdites options à 45 bénéficiaires, membres du personnel de la Société dont la liste est annexée au présent rapport ; 1 option donnant droit à 1 action nouvelle.

Les principales caractéristiques de ces options étaient les suivantes :

prix de souscription aux actions nouvelles : 7,90 € par action, soit avec une prime d'émission de 7,65 € par action, à libérer intégralement lors de la souscription, soit une libération globale de 474 000 € dont 15 000 € représentant la totalité de leur valeur nominale et 459 000 € la totalité de la prime d'émission.

La totalité de ces 60 000 options ont été consenties au 31 décembre 2000.

2 - aux termes d'une réunion en date du 5 février 2001, votre Conseil d'administration a décidé de consentir un total de 100 000 options donnant droit à la souscription de 100 000 actions nouvelles de 25 Centièmes de valeur nominale chacune [soit environ 2,50 % du capital social existant à la date de ce jour] et d'attribuer la totalité desdites options à 70 bénéficiaires environ, membres du personnel ; 1 option donnant droit à 1 action nouvelle.

Les principales caractéristiques de ces options étaient les suivantes :

prix de souscription aux actions nouvelles : 6 € par action, soit avec une prime d'émission de 5,75 € par action, à libérer intégralement lors de la souscription, soit une libération globale de 600 000 € dont 25 000 € représentant la totalité de leur valeur nominale et 575 000 € la totalité de la prime d'émission.

Au 30 avril 2001, 86 550 options ont été consenties.

L'exercice par les bénéficiaires de la totalité des 160 000 options permettrait une augmentation globale du capital social de 40 000 €, le portant ainsi de 999 592,75 € à 1 039 592,75 €, et donnerait lieu au versement d'une prime d'émission globale de 1 034 000 €.

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société

Ainsi que nous vous l'avons indiqué ci-dessus et en vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2000, votre Conseil d'administration a consenti 160 000 options donnant droit à la souscription de 160 000 actions nouvelles de 25 Centièmes de nominal, soit le nombre total des options ouvertes au titre de ladite autorisation.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser votre Conseil d'administration, dans le cadre des articles L. 225-177 à L. 225-180 du Code de Commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel ou dirigeants ou de certains d'entre eux de la Société et des sociétés liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société.

Le nombre total des options qui seraient ouvertes au titre de ladite autorisation ne pourrait donner droit à plus de 100 000 actions de 25 Centièmes de nominal.

Cette autorisation serait conférée pour une durée de TRENTE-HUIT (38) mois à dater de la présente assemblée et comporterait au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'options de souscription, et serait exécutée dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et la réglementation en vigueur au jour de l'ouverture des options de souscription.

Le prix de souscription par action serait fixé par le Conseil d'administration au jour où l'option serait consentie, sans qu'il puisse être inférieur au montant minimum fixé par la loi en vigueur audit jour.

Ce prix ne pourrait être modifié sauf si, pendant la période durant laquelle les options consenties pourront être exercées, la Société venait à réaliser une des opérations financières ou sur titres prévues par la loi. Dans ce dernier cas, le Conseil d'administration procéderait, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du nombre et du prix des actions pouvant être souscrites sur exercice des options pour tenir compte de l'incidence de l'opération et pourrait également décider de suspendre, le cas échéant, l'exercice des options.

Le délai d'exercice des options serait fixé à SEPT (7) ans à compter de leur attribution. Toutefois, ce délai pourrait être réduit par le Conseil d'administration pour les bénéficiaires résidents d'un pays donné dans la mesure où cela serait nécessaire afin de respecter la loi dudit pays.

Nous vous demandons également de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'administration dans les limites fixées ci-dessus, pour :

- veiller à ce que le nombre d'options de souscription d'actions consenties par le Conseil soit fixé de telle sorte qu'à tout moment, le nombre d'options de souscription d'actions, en circulation et non encore levées, ne soit pas supérieur au pourcentage du capital social prévu par la réglementation en vigueur ;
- arrêter les modalités du plan d'options de souscription d'actions et fixer les conditions dans lesquelles seraient consenties les options, ces conditions pouvant comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions, dans les limites fixées par la loi ;
- en fixer notamment les époques de réalisation ;
- accomplir, soit par lui-même, soit par mandataire, tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives les augmentations de capital qui pourraient être réalisées en vertu de ladite autorisation ;
- modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire tout ce qui serait nécessaire.

Enfin, votre Conseil d'administration devra vous informer chaque année, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, des opérations réalisées entrant dans le cadre de ladite autorisation.

Cette autorisation annulerait et remplacerait l'autorisation donnée au Conseil d'administration pour une durée de cinq ans par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2000 dans sa trente et unième résolution.

Votre Commissaire aux comptes est amené à établir un rapport spécial sur cette autorisation.

La résolution qui vous est soumise à cet effet ressort de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Nous tenons à saluer les efforts menés par le personnel au cours de cet exercice, et le dévouement dont n'a cessé de témoigner à tous les échelons l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs.

Après lecture des divers documents et rapports complétant votre information, nous vous remercions de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

4.1.19. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 28 JUIN 2001

L'an deux mil un, le vingt-huit juin à dix heures, les actionnaires de la société anonyme dénommée "MEDCOST", au capital de NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE EUROS SOIXANTE-QUINZE CENTS (999 592,75 €), divisé en 3 998 371 actions de 25 Centimes de valeur nominale chacune, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Mixte, sur convocation faite par le Conseil d'administration suivant avis insérés le 13 juin 2001 dans le "BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES" n° 71, le 12 juin 2001 dans le journal d'annonces légales "JOURNAL SPECIAL DES SOCIETES FRANCAISES PAR ACTIONS" n° 163 et le 11 juin 2001 dans "LA TRIBUNE" n° 24.465, ainsi que par lettre ordinaire adressée le 12 juin 2001 aux titulaires d'actions nominatives.

Monsieur Joseph PAUGET, Commissaire aux comptes de la Société, a été convoqué à l'assemblée conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il a été établi une feuille de présence, à laquelle ont été annexés les formulaires uniques de vote par correspondance ou par procuration des actionnaires, et qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent ALEXANDRE, Président du Conseil d'administration.

Monsieur Thierry DISPOT et Monsieur Cédric TOURNAY, les deux actionnaires présents et acceptants, représentant le plus grand nombre de voix, tant par eux-mêmes que comme mandataires, sont appelés comme Scrutateurs.

Monsieur Denys ANGELOGLOU est désigné en qualité de Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent le tiers du capital social et qu'en conséquence, l'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer tant sur les résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire que sur celles de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- _ la note présentée par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions visée par la Commission des Opérations de Bourse sous le numéro 01-763,
- _ un exemplaire du journal "LES ECHOS" du 14 juin 2001 portant insertion de la note visée par la COB,
- _ un exemplaire du BALO contenant l'avis préalable de convocation,
- _ un exemplaire des trois journaux contenant l'avis de convocation,
- _ un exemplaire de la lettre ordinaire adressée aux titulaires d'actions nominatives,
- _ la copie et l'avis de réception de la lettre recommandée adressée au Commissaire aux comptes,
- _ la feuille de présence de l'assemblée,
- _ les formulaires uniques de vote par correspondance ou par procuration des actionnaires,
- _ le rapport de gestion du Conseil d'administration,
- _ les rapports du Commissaire aux comptes,
- _ le projet des résolutions proposées à l'assemblée comportant l'exposé des motifs,
- _ l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société au 31 décembre 2000 ainsi que les comptes annuels et leurs annexes,
- _ la liste des actionnaires,
- _ un exemplaire des statuts de la Société.

Monsieur le Président déclare que l'ensemble des documents et renseignements mentionnés aux articles L. 225-115 et L. 225-116 du Code de Commerce, ainsi qu'aux articles 133, 135 et 138 à 140 du décret du 23 mars 1967, ont été envoyés aux actionnaires qui en ont fait la demande ou mis à leur disposition dans les conditions légales et réglementaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur les points suivants :

I – ORDRE DU JOUR

de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2000.
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 à L. 225-42 du Code de Commerce.
- Approbation desdits comptes annuels et conventions,

- Quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Nomination d'un Administrateur,
- Renouvellement des fonctions du Commissaire aux comptes titulaire,
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant,
- Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder au rachat d'actions de la Société,
- Pouvoirs à donner en vue des formalités.

II – ORDRE DU JOUR

de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Rapport du Conseil d'administration.
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes.
- Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société.
- Pouvoirs à donner.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration.

Lecture est également donnée du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice, de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 à L. 225-42 du Code de Commerce et de son rapport spécial sur l'autorisation d'options de souscription d'actions.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Avant de passer au vote des résolutions, Monsieur le Président rappelle que tous les actionnaires détenant des actions sous la forme nominative depuis plus de trois ans à la date de ce jour, disposeront d'un droit de vote double dans le cadre du vote des présentes résolutions.

Puis, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2000, approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes annuels de cet exercice se soldant par un bénéfice de 4 170 484 F, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée par 5.635.681 voix "pour".

Vote "contre" : 36.966 voix.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 à L. 225-42 du Code de Commerce, déclare approuver ledit rapport ainsi que les conventions y figurant.

Cette résolution est adoptée par 5.635.681 voix "pour".

Vote "contre" : 36.966 voix.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne aux Administrateurs en fonctions pendant l'exercice 2000, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée par 5.635.681 voix "pour".

Vote "contre" : 36.966 voix.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la détermination du bénéfice distribuable proposée par le Conseil d'administration, savoir :

- BENEFICE DE L'EXERCICE	4 170 484 F
*dotation obligatoire à la Réserve Légale de 5 %	208 524 F
*dotation complémentaire	<u>417 166 F</u>
Total à la Réserve Légale	625 690 F
- BENEFICE après dotation à la Réserve Légale	3 544 794 F
- auquel il convient d'ajouter le Report à Nouveau crédeur figurant au bilan, soit	<u>153 962 F</u>
BENEFICE DISTRIBUTABLE	3 698 756 F

Elle décide d'affecter ce bénéfice de la façon suivante :

- aux Autres Réserves	2 000 000 F
- au Report à Nouveau	<u>1 698 756 F</u>
TOTAL EGAL AU BENEFICE DISTRIBUTABLE	3 698 756 F

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., l'assemblée générale donne acte qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices sociaux.

Cette résolution est adoptée par 5.635.681 voix "pour".

Vote "contre" : 36.966 voix.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Monsieur Alexandre, Anthony BOUCHEROT, demeurant à PARIS 11^{ème} (75011) rue de la Folie-Méricourt n° 92, en qualité d'Administrateur de la Société, en remplacement de Madame Nicole ALEXANDRE dont le mandat arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée et qui n'a pas sollicité son renouvellement.

Monsieur Alexandre, Anthony BOUCHEROT est nommé pour une durée de six années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue en 2007.

Cette résolution est adoptée par 5.635.681 voix "pour".

Vote "contre" : 36.966 voix.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle les fonctions de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Joseph PAUGET pour une durée de six exercices qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue en 2007.

Cette résolution est adoptée par 5.635.681 voix "pour".

Vote "contre" : 36.966 voix.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Jean-René ANGELOGLOU, Membre de la Compagnie Régionale de Paris, exerçant à PARIS 8^{ème} (75008) rue de Téhéran n° 22, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques LELONG dont les fonctions arrivent à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Monsieur Jean-René ANGELOGLOU exercera ses fonctions en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès de Monsieur Joseph PAUGET, Commissaire aux comptes titulaire.

Cette résolution est adoptée par 5.635.681 voix "pour".

Vote "contre" : 36.966 voix.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration ainsi que de la note d'information établie par la Société et visée par la Commission des Opérations de Bourse, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce,

- I - autorise le Conseil d'administration à acheter un maximum de 5 % du capital, soit 199 918 actions ;
- II - fixe le prix maximum d'achat par action à 790 €, hors frais et commissions, ou la contre-valeur de ce montant à la même date en toute monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies ;
- III - fixe le prix minimum de vente à 3,95 €, hors frais et commissions, ou la contre-valeur de ce montant à la même date en toute monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies ;
- IV - décide que la présente autorisation pourra être utilisée, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, à l'effet :
 - d'intervenir sur le marché à des fins de régularisation des cours des actions de la Société par intervention systématique en contre tendance sur le marché,
 - de procéder à l'achat et à la vente d'actions en fonction des opportunités de marché,
 - de disposer d'actions devant être utilisées dans le cadre de la mise en œuvre de programmes d'achat d'actions destinés aux salariés ou mandataires sociaux,
 - de disposer d'actions destinées à être remises dans le cadre d'une acquisition ou d'un échange.
- V - décide que le Conseil d'administration pourra procéder à l'achat, à la cession et au transfert des actions par tout moyen – à l'exception de l'utilisation de produits dérivés - y compris de gré à gré ou par voie d'acquisition de blocs de titres en tout ou partie, en une ou plusieurs fois, notamment en période d'offres publiques.

Le Conseil d'administration devra informer chaque mois le Conseil des Marchés Financiers des achats, cessions et transferts d'actions réalisés.

VI - délègue au Conseil d'administration, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

VII - confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté d'en déléguer la réalisation à son Président, pour préciser, si nécessaire, les termes de la présente autorisation, en décider et en effectuer la mise en œuvre, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de la Commission des Opérations de Bourse, du Conseil des Marchés Financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Cette autorisation expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001 et au plus tard dans DIX-HUIT (18) mois à compter de la présente assemblée, soit le 27 décembre 2002. Elle se substitue, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 5 avril 2000 dans sa septième résolution.

Cette résolution est adoptée par 5.635.681 voix "pour".

Vote "contre" : 36.966 voix.

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des articles L. 225-177 à L. 225-180 du Code de Commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel ou dirigeants ou de certains d'entre eux de la Société et des sociétés liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société, le nombre total des options ouvertes au titre de la présente autorisation ne donner droit à plus de 100 000 actions de 25 Centièmes de nominal.

La présente autorisation, conférée pour une durée de TRENTE-HUIT (38) mois à dater de ce jour, comporte au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'options de souscription, et sera exécutée dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et la réglementation en vigueur au jour de l'ouverture des options de souscription.

Le prix de souscription par action sera fixé par le Conseil d'administration au jour où l'option est consentie, sans qu'il puisse être inférieur au montant minimum fixé par la loi en vigueur audit jour.

Ce prix ne pourra être modifié sauf si, pendant la période durant laquelle les options consenties peuvent être exercées, la Société venait à réaliser une des opérations financières ou sur titres prévues par la loi. Dans ce dernier cas, le Conseil d'administration procédera, dans les conditions réglementaires, à un ajustement du nombre et du prix des actions pouvant être souscrites sur exercice des options pour tenir compte de l'incidence de l'opération et pourra également décider de suspendre, le cas échéant, l'exercice des options.

Le délai d'exercice des options est fixé à SEPT (7) ans à compter de leur attribution. Toutefois, ce délai pourra être réduit par le Conseil d'administration pour les bénéficiaires résidents d'un pays donné dans la mesure où cela sera nécessaire afin de respecter la loi dudit pays.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration dans les limites fixées ci-dessus pour :

- veiller à ce que le nombre d'options de souscription d'actions consenties par le Conseil soit fixé de telle sorte qu'à tout moment, le nombre d'options de souscription d'actions, en circulation et non encore levées, ne soit pas supérieur au pourcentage du capital social prévu par la réglementation en vigueur ;
- arrêter les modalités du plan d'options de souscription d'actions et fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options, ces conditions pouvant comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions, dans les limites fixées par la loi ;
- en fixer notamment les époques de réalisation ;
- accomplir, soit par lui-même, soit par mandataire, tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ;
- modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

Cette autorisation annule et remplace l'autorisation donnée au Conseil d'administration pour une durée de cinq ans par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2000 dans sa trente et unième résolution.

Cette résolution est adoptée par 5.635.681 voix "pour".

Vote "contre" : 36.966 voix.

DIXIEME & DERNIERE RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

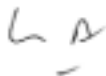
Cette résolution est adoptée par 5.635.681 voix "pour".

Vote "contre" : 36.966 voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10 h 40.

Et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Membres du bureau.

Le Président,



Les Scrutateurs,



Le Secrétaire,



4.2.1. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES INTERMÉDIAIRES DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2001

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de la société MEDCOST, et en exécution des dispositions prévues par l'article 232-7 du Code de commerce, j'ai procédé à :

- l'examen limité des comptes intermédiaires de la société MEDCOST, établis en francs français, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2001 tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration ; il m'appartient, sur la base de mon examen limité, d'exprimer ma conclusion sur ces comptes.

J'ai effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que j'ai estimées nécessaires.

Sur la base de mon examen limité, je n'ai pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la régularité et la sincérité des comptes intermédiaires et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce semestre.

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes intermédiaires sur lesquels a porté mon examen limité.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes intermédiaires.

Paris, le 18 octobre 2001

Le Commissaire aux Comptes,



Joseph PAUGET

4.2.2. BILAN ACTIF SUR 6 MOIS (EN FRANCS)

BILAN ACTIF	Brut	Amort.et prov.	30/06/2001 Net	31/12/2000 Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations corporelles				
Frais d'établissement				
Frais recherche et développement				
Conces. Brevet et droit simil.	3 387 123	1 126 188	2 260 235	1 942 185
Avances et acomptes				
Fonds commercial (1)				
Autres immo. Incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. Tech., matériel outil, ind.				
Autres immo. Corporelles	8 619 936	2 788 372	5 831 564	6 179 283
Immob.corporelles en cours	50 000		50 000	50 000
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immo.financières	879 132		879 132	825 857
TOTAL (I)	12 936 192	3 915 261	9 020 931	8 997 325
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionn.				
En-cours production de biens				665 867
En-cours production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur cdes				5 115
Créances d'exploitation (3)				
Clients et comptes rattachés	13 017 622	237 602	12 780 020	15 666 919
Autres créances	1 322 663		1 322 663	1 226 943
Capital souscr.et appel.non versé				
Valeurs mobilières de placement	35 782 746	79 712	35 035 742	36 595 209
dont actions propres	668 392		668 392	318 607
Disponibilités	3 597 197		3 597 197	355 943
Comptes régularisation actif				
Charges constatées d'avance (3)	684 142		684 142	716 122
TOTAL (II)	54 404 371	316 714	54 087 657	55 232 118
Charg.à répartir sur plus.exerc.				
Primes rembours.des oblig.				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	67 340 562	4 231 975	63 108 587	64 229 443

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

4.2.3. BILAN PASSIF SUR 6 MOIS (EN FRANCS)

BILAN PASSIF	30/06/2001 Net	31/12/2000 Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 6 556 889)	6 556 899	6 556 899
Primes d'émission, de fusion, d'apport	42 082 074	42 082 074
Ecart de réévaluation		
- Réserves		
- Réserve légale	655 690	30 000
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
Autres réserves	2 500 000	500 000
Report à nouveau	1 698 756	153 962
Résultat de l'exercice	- 471 619	4 170 484
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	53 021 799	53 493 419
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Dettes (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès étab.de crédit (2)		2 882 230
Emprunts et dettes financières divers (3)	80 454	80 454
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 906 752	2 141 767
Dettes fiscales et sociales	5 994 010	5 426 067
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	105 573	70 505
Comptes régularisation passif		
Produits constatés d'avances (1)		135 000
TOTAL (IV)	10 086 788	10 736 023
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL	63 108 587	64 229 442

(1) Dont à plus d'un an (a)

(1) Dont à moins d'un an (a)

(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

4.2.4. COMPTE DE RÉSULTATS (EN FRANCS)

	30/06/2001 TOTAL	31/12/2000 TOTAL
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Vente de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	19 678 474	34 449 723
Chiffre d'affaires nets	19 678 474	34 449 723
Production stockée	- 665 867	- 67 173
Production immobilisée	512 053	786 000
Subventions d'exploitation	247 024	743 543
Reprises sur prov.et amort.transfert de charges	20 064	151 456
Autres produits		9 612
TOTAL	19 791 748	36 073 161
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks (marchandises)		
Achat de matières premières et autres approvisionnement		
Variation de stocks (matières et autres approvisionnement)		
Autres achats et charges externes (a)	5 568 241	7 723 352
Impôts, taxes et versements assimilés	347 471	549 539
Salaire et traitements	9 253 452	14 161 467
Charges sociales	3 621 346	5 685 658
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 287 375	1 675 358
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		148 782
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges		12 801
TOTAL	20 077 885	29 956 957

	30/06/2000 - 12 mois TOTAL	31/12/2000 - 12 mois TOTAL
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 286 137	6 116 204
Opérations en commun		
Bénéfice attribué, perte transférée		
Perte supportée, bénéfice transféré		
Produits financiers		
De participations (3)		
Autres valeurs mob., créances d'actif immob.(3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	144 000	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions valeurs mob.de placement	26 203	741 446
TOTAL	170 203	741 446
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	79 112	
Intérêts et charges assimilées (4)	19 355	91 270
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mob. Placement		
TOTAL	98 467	91 270
2-Résultat financier	71 736	650 175
3-Résultat courant avant impôts	- 214 401	6 766 379

4.2.5. COMPTE DE RÉSULTATS (EN FRANCS) : COMPARATIF PREMIER SEMESTRE 2000

	1 ^{er} semestre 2001	1 ^{er} semestre 2000	année 2000
Chiffre d'affaires	19 678 474	12 651 464	34 449 723
Autres produits d'exploitation	113 274	1 795 820	1 623 438
Achats consommés			
Charges de personnel	12 874 798	7 821 178	19 847 125
Autres charges d'exploitation	5 568 241	3 296 681	7 736 153
Impôts et taxes	347 471	311 905	549 539
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 287 375	752 421	1 824 140
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(286 137)	2 265 099	6 116 204
Charges et produits financiers	71 736	(41 160)	650 175
RÉSULTAT COURANT	(214 401)	2 223 939	6 766 379
Charges et produits exceptionnels	(257 218)	(116 121)	(119 825)
Impôts sur les résultats		768 833	2 476 070
RÉSULTAT NET	(471 619)	1 338 985	4 170 484

4.2.6. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

(DÉCRET N°83-1020 DU 29-11-1983 – ARTICLES 7, 21, 24 DÉBUT, 24-1, 24-2 ET 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTABLE DE RESULTAT

Au bilan des comptes intermédiaires arrêtés au 30/6/2001 dont le total est de 63 108 587,42 Francs et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de :

- 471 619,25 Francs.

Les comptes intermédiaires au 30 juin 2001 sont établis conformément à la réglementation française applicable aux arrêts intermédiaires, et selon les mêmes principes et méthodes comptables que ceux retenus pour l'établissement des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

- La production immobilisée concerne deux nouveaux logiciels élaborés par la société au cours de la période pour un total de 512 053 Francs. Ils correspondent aux programmes suivants :

- MEDLINK 2.0 : il s'agit de la nouvelle version du logiciel de partage de dossiers médicaux sur Internet. Cette mise à jour apporte une nouvelle fonctionnalité essentielle au déploiement rapide des dossiers partagés. Medlink se présente désormais sous la forme d'un progiciel entièrement paramétrable qui garantit aux clients une plus grande évolutivité et permet aux équipes de développement MEDCOST une mise en ligne accélérée de nouveaux projets. Le montant immobilisé au titre de la période s'élève à 415 550 Francs.

- PHARMAEXPORT : il s'agit d'un progiciel de gestion des forces de vente à destination des départements export des laboratoires pharmaceutiques. Cet outil a vocation à s'intégrer avec les sites Web des laboratoires pharmaceutiques. Le montant immobilisé au titre de l'exercice s'élève à 9 503 Francs.

Ces logiciels seront amortis sur trois ans à compter du 1^{er} janvier 2002.

Les logiciels élaborés au cours de l'exercice 2000 pour un montant total de 786 000 Francs sont amortis sur trois ans à partir du 1^{er} janvier 2001.

Les logiciels acquis sont amortis en linéaire sur un an et trois ans.

Ventilation par activité du chiffre d'affaires

	30/06/ 2001	31/12/ 2000	30/06/2000
Prestations multimedia	5 051 323 F	11 814 389 F	4 142 833 F
Conseil et conduite de projet	5 541 070 F	9 921 394 F	3 953 986 F
Ingénierie informatique	8 219 906 F	11 469 880 F	3 706 124 F
Formation et prestations diverses	107 000 F	47 000 F	-
Refacturation loyers	348 600 F	-	-
Refacturation de frais franc pour franc	408 851 F	1 197 060 F	848 521 F
TOTAL	19 676 749 F	34 449 723 F	12 651 464 F

Subventions d'exploitation

Ce poste concerne pour un montant de 199 024 Francs le solde du cofinancement par la Commission européenne d'un projet ayant pour objectif le développement d'un moteur de recherche médical multilingue sur une période de deux ans. Le développement de ce projet a pris fin au cours du 1^{er} semestre 2001.

Le montant comptabilisé correspond aux soldes des dépenses engagées et subventionnées au cours du 1^{er} semestre 2001.

Charges exceptionnelles

Ce poste comprend principalement des indemnités transactionnelles de licenciements pour un montant de 215 600 Francs.

Autres informations

Inventaires des valeurs mobilières :

Actions propres	668 392
Sicav (1)	33 920 347
Sicav nanties (1)	1 194 007
TOTAL	35 782 746

(1) Les plus-values latentes sur les SICAV au 30/6/2001 s'élèvent à 839 116 Francs.

La société MEDCOST a conclu avec la Société de Bourse GILBERT DUPONT et un actionnaire principal un contrat de tenue de marché ayant pour objet l'optimisation de l'activité du titre MEDCOST sur le Nouveau Marché.

La répartition de ce contrat d'une durée de trois ans est d'un tiers par participant.

LES OPÉRATIONS RÉALISÉES AU COURS DU 1^{ER} SEMESTRE 2001 ONT ÉTÉ LES SUIVANTES :

Opérations	Total	Quote-part MEDCOST
Achats titres MEDCOST	38 698 titres	12 899 titres
Ventes titres MEDCOST	26 817 titres	8 939 titres
Titres détenus au 30/6/2001	25 959 titres	8 653 titres
Valeur d'acquisition des titres détenus au 30/6/2001	1 210 690 Francs	403 563 Francs
Valeur des titres détenus au 30/6/2001 (2)	1 082 980 Francs	360 993 Francs
Charges de cession	90 833 Francs	30 278 Francs

La quote-part de résultat sur charges de cession de la société MEDCOST d'un montant de 30 278 Francs a été comptabilisée en Charges Exceptionnelles.

La société détient également au 30 juin 2001, 5 472 titres MEDCOST qu'elle a acquis sur le Nouveau Marché pour un montant de 264 828 Francs. La valeur de ces titres au 30 juin 2001 s'élève à 228 286 Francs (2).

Une provision pour dépréciation correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition des titres MEDCOST et la valeur d'inventaire au 30 juin 2001 a été comptabilisée pour un montant de 79 112 Francs.

(2) Cours moyen de bourse du mois de juin 2001.

4.2.7. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers de francs		1 ^{er} semestre 2001
A		
1.	Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2000 avant affectations	49 323
2.	Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	4 170
3.	Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2001	53 493
B	APPORTS REÇUS AVEC EFFET RÉTROACTIF À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2000	
1.	Variation du capital	
2.	Variation des autres postes	
C	(=A3+B) CAPITAUX PROPRES À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE APRÈS APPORTS RÉTROACTIFS	53 493
D	VARIATION EN COURS D'EXERCICE	
1.	Variations du capital	
2.	Variations des primes, réserves, report à nouveau	
3.	Variations des "provisions" relevant des capitaux propres	
4.	Contreparties de réévaluations	
5.	Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	
6.	Autres variations	
E	CAPITAUX PROPRES AU BILAN DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2000 AVANT AGO (=C+ OU - D)	53 493
F	VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE (E-C)	
G	DONT : VARIATIONS DUES À DES MODIFICATIONS DE STRUCTURE AU COURS DE L'EXERCICE	
H	VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE (F-G)	

4.2.8. VARIATION DE LA TRÉSORERIE (EN MILLIERS DE FRANCS)

	30/06/2001	31/12/2000
I- OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net comptable	- 472	4 170
+ Dotations aux amortissements et provisions	1 366	1 824
- Reprises sur amortissements et provisions	4	45
- Subventions d'invest.inscrites au compte de résultat		
- Moins values et plus values sur cessions d'actif		
+ Dotations de l'exercice en crédit bail		
- Variation des stocks	-666	-67
- Variation des décalages de trésorerie	- 5 065	6 805
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION : A	6 622	-788
II- OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		
- acquisitions d'immobilisations incorporelles	780	1 323
- acquisitions d'immobilisations corporelles	477	5 730
- acquisitions d'immobilisations financières	53	722
- quote-part de l'exercice en crédit-bail		
- augmentation des charges à répartir		
+ produits de cession des actifs		
- variation des décalages de trésorerie		
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS : B	- 1 311	-7 775
III- OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
+ Augmentation de capital		43 719
- Réduction de capital		
- Distributions de dividendes - prélèvements de l'exploitant		
+ Nouveaux emprunts		80
- Remboursements d'emprunts		87
+ Avances reçues des tiers		
- Avances remboursés aux tiers		
- Variation du capital souscrit non appelé		
- Variation du capital souscrit, appelé, non versé		
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT : C		43 713
VARIATION DE TRÉSORERIE = A + B + C	5 311	35 150
Trésorerie à l'ouverture = D	34 069	-1 081
Trésorerie à la clôture = A + B + C + D	39 380	34 069

4.2.9. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, nous avons préparé le présent rapport semestriel d'activité relatif au premier semestre 2001, qui comporte

- Une description de l'activité de la société au cours de la période de référence,
- Un résumé des événements importants survenus au cours du semestre écoulé,
- Les données chiffrées et commentées du semestre,
- L'évolution prévisible de l'activité jusqu'à la clôture de l'exercice en cours.

Description de l'activité de MEDCOST au cours du premier semestre

MEDCOST continue à développer une offre globale de services principalement dans le secteur B to B de la santé visant trois principaux métiers (consulting, web agency, SSII).

Compte tenu de ces secteurs à fort potentiel, le chiffre d'affaires a progressé ainsi que vous pourrez le constater dans le tableau ci-après.

En effet, le chiffre d'affaires net des six premiers mois a progressé d'environ 55,5 % par rapport au chiffre d'affaires net réalisé au cours du 1er semestre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires mensuel moyen ressort à 3,270 MF pour 2001 tandis qu'il était de 2,870 MF pour l'exercice 2000.

La ventilation du chiffre d'affaires par activité s'établit comme suit :

Prestations multimédias	5 051 323 F
Conseil et conduite de projet	5 541 070 F
Ingénierie informatique	8 219 906 F
Formation et prestations diverses :	107 000 F
Refacturation de frais :	757 450 F
TOTAL	19 676 749 F

Résultats du premier semestre 2001 (exprimés en Francs)

Les comptes du semestre 2001 ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation que pour l'exercice précédent.

RÉSULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2001 (EXPRIMÉS EN FRANCS)

	Premier semestre 2001	Premier semestre 2000	Evolution en %	Exercice clos le 31 décembre 2000
Chiffre d'affaires net	19 678 474	12 651 464	+55,5	34 449 723
Production immobilisée	512 053	305 080	+67,84	786 000
Subventions d'exploitation	247 024	382 247	-35,38	743 543
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	19 791 748	14 447 284	+36,99	36 073 161
Autres achats & charges externes	5 568 241	3 296 681	+68,90	7 723 352
Frais de personnel	12 874 798	7 746 178	+66,21	19 847 125
Dotations aux amortissements	1 287 375	752 421	+71,09	1 675 358
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	20 077 885	12 107 185	+65,83	29 956 958
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 286 137	2 265 099		6 116 204
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	170 203	0		741 446
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	98 467	41 160		91 270
RESULTAT FINANCIER	71 736	- 41 160		650 175
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	- 214 401	2 223 939		6 766 379
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	75	0		65 227
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	257 293	116 121	+121,57	185 053
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 257 218	- 116 121		- 119 825
Participation des salariés		75 000		
Impôts sur les bénéfices		768 833		2 476 070
RESULTAT NET COMPTABLE	- 471 619	1 338 985		4 170 484

Commentaire sur les données chiffrées du semestre

La hausse des charges d'exploitation a conduit à un résultat net comptable négatif malgré la progression sensible du chiffre d'affaires net.

L'augmentation des charges d'exploitation s'explique principalement par une hausse de la masse salariale pendant le 1^{er} trimestre 2001 consécutive à un renforcement de l'équipe de production informatique et par une hausse du montant des dotations aux amortissements correspondant à l'amortissement du matériel informatique et des logiciels développés dans le passé.

Evénements importants survenus au cours du premier semestre

La société MEDCOST a signé des accords devant permettre de prendre le contrôle de la société DOCTISSIMO, au moyen de l'acquisition de :

- 100% de la Société par actions simplifiée ALMATO dont la principale activité réside dans la détention d'une participation de 35,02% du capital de la société DOCTISSIMO ;
- 64,98% de la société DOCTISSIMO.

Le montant global de ces acquisitions s'élève à 20 550 000 Francs ; elles devraient être finalisées à la fin du deuxième semestre 2001.

Cette prise de contrôle répond à une stratégie de diversification dans l'édition de contenus grand public sur Internet, complémentaire et synergique des activités historiques de MEDCOST.

L'intégration de DOCTISSIMO permettra ainsi à MEDCOST de bénéficier du potentiel de croissance du marché de l'e-santé grand public lorsque ce marché aura atteint sa maturité.

Evolution prévisible de l'activité jusqu'à la clôture de l'exercice 2001

Compte tenu de la morosité de la conjoncture actuelle dans le secteur Internet qui devrait se poursuivre sur les mois à venir, le Chiffre d'affaires du deuxième semestre devrait atteindre 13,6 Millions de Francs, soit un montant global de Chiffre d'affaires de 33,2 Millions de Francs au titre de l'exercice 2001.

L'équipe dirigeante a mis en place dès le 2^{ème} trimestre 2001 des mesures de restriction budgétaire afin d'atténuer les effets négatifs de la conjoncture sur les résultats de la société.

Le Conseil d'Administration



ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

		Date de nomination	Autres fonctions
M. Laurent Alexandre	Président	16.12.1994	Président et Administrateur de Pelvipharm
M. Thierry DISPOT	Administrateur	16.12.1994	-
Mme Nicole ALEXANDRE	Administrateur	05.01.1995	-

Direction Générale

M. Laurent ALEXANDRE Président-Directeur Général

M. Thierry DISPOT Vice-Président-Directeur Général

M. Cédric TOURNAY Directeur Général

M. Christophe CLEMENT Directeur Général Adjoint

Opérations non-courantes conclues avec les membres des organes d'administration et de direction

Néant

Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes de d'administration et de direction

Néant

Attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions de l'émetteur aux dirigeants

Néant

Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations brutes de l'équipe de direction présentée ci-dessus s'est élevé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2000 à 1 550 807 francs.

Aucune rémunération indirecte ou avantage en nature n'a été attribué aux dirigeants.

Il n'a été versé aucun jeton de présence aux membres du Conseil d'Administration.

Schémas d'intéressement du personnel
Contrats d'intéressement et de participation

Néant

INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR, DANS CELUI D'UNE SOCIÉTÉ QUI EN DÉTIENT LE CONTRÔLE, DANS CELUI D'UNE FILIALE DE L'ÉMETTEUR OU CHEZ UN CLIENT OU UN FOURNISSEUR SIGNIFICATIF DE L'ÉMETTEUR

	dans le capital de MEDCOST	dans le capital de Almato*
M. Laurent Alexandre	63,04 %	6700 %**
M. Thierry DISPOT	4,24 %	-
M. Cédric TOURNAY	3,14 %	15,00 %**
M. Christophe CLEMENT	1,99 %	-

* Almato est une société holding détenant 52 % du capital de DOCTISSIMO

** directement et indirectement